

A man and a woman are sitting on stone steps in an urban setting. The man is wearing a dark blue Aigle jacket and tan pants. The woman is wearing a light beige Aigle jacket and a white top. Both jackets have the Aigle logo on the sleeve. The background shows a multi-story building with windows and a street lamp.

AIGLE 1853

**DÉCLARATION
DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE
2023**

ÉDITO

LAËTITIA RAMBAUD

Global VP Brand & RSE



En 2023, nous avons célébré deux anniversaires : les 170 ans de notre Maison et les 3 ans de notre statut de Société à Mission. Deux célébrations qui nous tiennent à cœur car elles nous engagent pour l'avenir.

Depuis ses premiers pas, AIGLE partage des expériences mémorables avec celles et ceux qui aiment la vie au grand air. Par son lien unique avec la nature, AIGLE a su s'entourer d'équipes investies pour porter son programme de Responsabilité Sociale et Environnementale : Aigle for tomorrow.

Pendant ces trois premières années de Société à Mission, nous avons bénéficié du soutien et des conseils avisés de notre Comité de Mission. Malgré une année encore difficile pour le secteur textile, nous avons réussi grâce à ces personnalités engagées à célébrer de nombreuses réussites. 2023 nous a permis de fixer une feuille de route précise et d'apprendre à leurs côtés pour voir plus loin et avancer à notre rythme, mais également accélérer quand il le fallait.

Nous tenons à les remercier chaleureusement pour leurs précieux conseils, leur aide et leur critique bienveillante.

Nous sommes heureux d'accueillir trois nouveaux membres dans notre comité de mission : Isabelle Lefort, Cécile

Lochard et Cédric Javanaud, merci et bienvenue ! AIGLE prend un nouvel élan et, ensemble, nous allons consolider nos acquis et dessiner un plan à la hauteur de nos engagements.

2023 a été synonyme d'approfondissement sur tous les sujets traités les années précédentes, avec des avancées notables notamment sur deux piliers à impact :

- Pour notre pilier PRODUCT : nous avons fait évoluer notre stratégie d'éco-conception basée uniquement sur les matières premières à une stratégie d'éco-conception à 360° en prenant en compte tout le cycle de vie du produit.
- Pour notre pilier PLANET : nous avons finalisé le calcul de notre empreinte carbone, la première depuis 2019, et nous avons validé nos objectifs de diminution de gaz à effet de serre par le SBTi.

Notre volonté pour 2024 est de renforcer notre pilier PEOPLE, avec des actions concrètes sur les sujets sociaux et sociétaux. De nos fournisseurs à nos équipes, nous sommes tous engagés et nos convictions sont solidement ancrées.

Bonne lecture !



SOMMAIRE

6 **PRÉSENTATION DE LA MARQUE**
 10 **NOTRE MODÈLE D’AFFAIRES**
 16 **MATRICE DE MATÉRIALITÉ,
 ANALYSE DES RISQUES
 ET INDICATEURS ASSOCIÉS**

24 **01. PRODUCT**

- 25 Notre offre de produits
Aigle for tomorrow
- 30 Notre politique qualité
- 30 Nos fournisseurs
- 32 Le développement de
nouveaux usages circulaires

34 **02. PLANET**

- 35 Nos actions pour limiter
le changement climatique
- 39 Notre gestion des déchets
- 40 Notre gestion de l'eau
- 40 Pollution de l'air : maîtrise de
nos émissions de composés
organiques volatils (COV)
sur le site d'Ingrandes
- 41 Le soutien à des associations
en faveur de la biodiversité

42 **03. PEOPLE**

- 43 Le dialogue social
- 44 Le développement
des compétences
et la formation
- 46 L'inclusion et la diversité
- 48 La santé et la sécurité
de nos collaborateurs
- 49 Solidarité à travers nos dons

50 **NOTE MÉTHODOLOGIQUE**

54 **REMERCIEMENTS**

56 **RAPPORT OTI**

PRÉSENTATION DE LA MARQUE



Créée en 1853 par Hiram Hutchinson, Aigle perpétue un savoir-faire unique, incarné par la fabrication Made in France des bottes iconiques confectionnées en partie à base de caoutchouc naturel. Vêtements, chaussures comme accessoires sont pensés pour la vie quotidienne : des créations qui allient style et fonction, dans l'air du temps et pour tous les temps.

Devenue société à mission en 2020, Aigle a pour ambition de se développer de manière vertueuse, en défendant

le savoir-faire français et notamment le métier de Maître bottier¹, en proposant des pièces créées pour durer et en inscrivant la responsabilité sociétale et environnementale au cœur de sa stratégie.

Notre raison d'être : permettre à chacun de vivre pleinement des expériences sans laisser d'autres empreintes que celles de ses pas.

LES VALEURS DE AIGLE

ESPRIT PIONNIER

Notre héritage français se mêle à l'esprit pionnier de notre fondateur - l'Américain visionnaire Hutchinson. En 2020, nous nous sommes lancés le défi de devenir une société à mission. Nous osons développer des concepts disruptifs et recherchons toujours des matériaux innovants afin de créer des produits d'exception qui allient style et fonction.

TOUS ENGAGÉS

Pleinement conscients qu'il n'y a pas de planète B, nous agissons véritablement pour l'environnement. Nous savons que nos actions d'aujourd'hui auront un impact sur les générations futures. Nous nous engageons à faire mieux pour celles-ci, pour la planète et pour nos produits. La durabilité nous guide dans chacun de nos pas.

VISION POSITIVE

Parce que la vie est trop courte, Aigle incite ses clients à profiter de chaque instant. Nous souhaitons partager notre énergie et notre positivité à toute épreuve ! Nous sommes hédonistes, nous célébrons le pouvoir de la nature avec humilité, nous essayons de toujours parler à nos consommateurs avec de l'esprit et un sens de l'humour bien à nous. Vivre pleinement, explorer, respirer et se redécouvrir au contact de la nature, c'est ce que nous souhaitons à nos consommateurs et nous les y encourageons en les protégeant par tous les temps !

SAVOIR-FAIRE

Nous sommes fiers de notre acte fondateur et de notre savoir-faire français plus que centenaire. Cet artisanat incroyable permet de créer des produits durables pour une vie entière d'aventures ! La beauté artisanale, la tradition et l'innovation, et une touche d'élégance à la française - « un certain je ne sais quoi » - font l'originalité de Aigle. Nous valorisons le travail de nos Maîtres bottiers et de nos designers pour créer des collections et des produits toujours plus qualitatifs et uniques pour nos consommateurs.

NOUVELLE VALEUR : UNIS ET SOLIDAIRES

Unis autour de notre mission d'entreprise et de l'objectif commun de satisfaire nos clients, nous nous challengeons, nous nous entraînons et nous enrichissons les uns les autres. Nous sommes convaincus qu'en s'acceptant, en se respectant et en s'écoutant, la famille Aigle sera plus forte.

¹ Personne formée à l'assemblage de toutes les parties de la botte.



LA DIRECTION ARTISTIQUE

Depuis octobre 2020, le trio d'Études Studio composé d'Aurélien Arbet, Jérémie Égry et José Lamali a été nommé à la tête des collections de Aigle. Leur vision audacieuse et innovante rencontre le savoir-faire patrimonial centenaire et engagé de Aigle.

À la fois marque de mode, label créatif, maison d'édition, Études Studio a multiplié les projets depuis sa création en 2012 à Paris. Curiosité pour les nouveaux modèles de vie urbaine, intérêt prononcé pour le Made in France,

désir d'une mode axée sur l'essentiel en accord avec la nature : autant de valeurs partagées par Aigle, Aurélien, Jérémie et José.

Pour la deuxième fois de son histoire, Aigle a présenté sa collection capsule Printemps-Été 2024 pendant le Calendrier Officiel de la Paris Fashion Week en septembre 2023 dans les Grandes Serres du Muséum national d'Histoire naturelle.

LES FAITS MARQUANTS DE 2023

Développement d'un t-shirt en matière PYRATEx® Seacell, composé de 80 % de coton biologique et de 20 % de fibres à base d'algues.



Le renouvellement de la certification ORIGINE FRANCE GARANTIE pour nos bottes Made in France.



Validation de nos objectifs de RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE par le SBTi.



Premiers CONTAINERS ACHÉMINÉS PAR TRAIN depuis Le Havre jusqu'à notre entrepôt à Ingrandes.

Définition d'une 5^e valeur de la Maison en concertation avec les collaborateurs : UNIS ET SOLIDAIRES

UN PARTENARIAT AVEC GREENWOLF, spécialiste de la réparation *outdoor*.



Lancement d'une plateforme de FORMATION E-LEARNING pour les collaborateurs.

Lancement des DAYS FOR TOMORROW, 3 jours d'animations sur notre programme RSE à destination des collaborateurs.



DON DE 1 800 PAIRES DE BOTTES en décembre 2023 à la Croix-Rouge pour les enfants du Nord-Pas-de-Calais, région touchée par des inondations.

DON FINANCIER AU MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE pour soutenir des projets de préservation de la biodiversité.



NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES



NOTRE PROGRAMME DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE AIGLE FOR TOMORROW, UN DES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA MAISON AIGLE

Conscient des enjeux environnementaux et sociétaux du secteur textile, Aigle prend des engagements forts en faveur du développement durable. Le plan stratégique 2023-2027, élaboré par la Direction de la Maison et validé par le Groupe MF Brands, présente notre programme RSE Aigle for tomorrow comme l'un des six piliers stratégiques de la marque.

Celui-ci repose sur 3 piliers fondamentaux :

1
PRODUCT
LE PRODUIT

DES PRODUITS FAITS POUR DURER ET FABRIQUÉS RESPECTUEUSEMENT

2
PLANET
LA PLANÈTE

PRÉSERVER LA PLANÈTE ET SES RESSOURCES

3
PEOPLE
L'HUMAIN

PLACER L'HUMAIN AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE NOTRE ENTREPRISE

AIGLE, SOCIÉTÉ À MISSION DEPUIS 2020

Permettre à chacun de vivre pleinement des expériences sans laisser d'autres empreintes que celles de ses pas.

Cette raison d'être, inscrite dans nos statuts, illustre l'esprit pionnier de Aigle. Aigle est officiellement devenue société à mission en décembre 2020. Devenir société à mission est une action volontaire et engageante à long terme, exigeante et vectrice de perspectives pour l'ensemble des équipes. C'est pour nous une étape naturelle et nécessaire qui nous guide en tant que marque de mode engagée.

SOCIÉTÉ À MISSION

La notion de « société à mission », introduite par la loi Pacte, permet à une entreprise commerciale d'intégrer dans ses statuts sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux auxquels elle doit consacrer de véritables moyens et assurer un suivi régulier.



Un comité de mission est chargé de challenger les décisions de l'entreprise et de vérifier régulièrement que celles-ci sont conformes à notre raison d'être.

Enfin, un organisme tiers indépendant est chargé de la vérification de l'exécution des objectifs.

Chaque année, nous publions un rapport sur nos engagements. Ce dernier sera disponible sur notre site internet² à partir du mois d'avril 2024.

² Nos engagements | AIGLE

AIGLE, MAISON CENTENAIRE ...

NOS RESSOURCES	LA CRÉATION DE PRODUITS
<p>ORGANISATION Filiale du Groupe MF Brands, composé des marques Lacoste, The Kooples, Tecnifibre et Gant</p> <p>Une entité :</p> <p>AIGLE INTERNATIONAL ↗</p> <p>↳ 2 filiales de distribution actives en Europe : GRANDE-BRETAGNE et ALLEMAGNE</p> <p>↳ 1 filiale à Hong-Kong : AIGLE ASIA LIMITED</p> <p>↳ 2 joint-ventures en Asie : AIGLE HONG KONG GSM et AIGLE CHINA</p> <p>COLLABORATEURS</p> <p>1 395 COLLABORATEURS DANS LE MONDE</p> <p>↳ 606 en Europe (590 en France) et 790 en Asie</p> <p>DES MÉTIERS COMPLÉMENTAIRES ET VARIÉS production, logistique, fonctions corporate, vente etc.</p> <p>SITES</p> <p>1 MANUFACTURE DE BOTTES à Ingrandes-sur-Vienne</p> <p>359 POINTS DE VENTE</p> <p>↳ 61 en Europe</p> <p>↳ 298 en Asie (204 en Chine, 18 à Hong-Kong, 27 à Taiwan, 47 au Japon, 1 aux Philippines et 1 en Mongolie)</p> <p>1 ENTREPÔT INTERNE et des partenaires</p>	<p>Maître-Bottier depuis 1853 au savoir-faire unique en France, Aigle confectionne ses modèles iconiques de bottes à la main, dans la manufacture d'Ingrandes-sur-Vienne.</p> <p>265 PERSONNES impliquées dans la fabrication des bottes</p> <p>↳ dont 78 Maître-Bottiers</p> <p></p> <p>Nos artisans travaillent quotidiennement dans le souci du détail</p> <p>2 ANS sont nécessaires à un Maître-Bottier pour maîtriser</p> <p>60 ÉTAPES de fabrication d'une botte</p> <p>Sur la catégorie botte, nous n'avons cessé d'innover et de segmenter notre offre afin qu'elle s'adresse à l'ensemble de nos clients :</p> <p>↳ botte ENFANT</p> <p>↳ botte LIFESTYLE</p> <p>↳ bottes dédiées au JARDINAGE</p> <p>↳ bottes pour les PROFESSIONNELS</p> <p></p> <p>583 000 PAIRES DE BOTTES produites à Ingrandes en 2023</p>

NOS PARTIES PRENANTES

NOS COLLABORATEURS



NOS CLIENTS






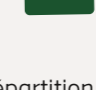


NOS FOURNISSEURS ET PARTENAIRES D'AFFAIRES

NOS ACTIONNAIRES



... SOCIÉTÉ À MISSION DEPUIS 2020

VÊTEMENTS, CHAUSSURES, ACCESSOIRES ET BOTTES	NOS RÉSULTATS
<p>Aigle propose également des produits créés pour durer, pour tous les temps, alliant style et fonction</p> <p></p> <p>VÊTEMENTS CHAUSSURES ACCESSOIRES BOTTES</p> <p>2 COLLECTIONS/AN déclinées par nos équipes françaises et internationales</p> <p>SUR 3 MARCHÉS CLÉS AIGLE INTERNATIONAL pour l'Europe AIGLE ASIA LIMITED pour Hong-Kong AIGLE CHINA pour la Chine³ afin de répondre au mieux aux attentes des clients</p> <p>961 RÉFÉRENCES PRODUITS en 2023</p> <p>La confection de ces produits est ensuite assurée par des fournisseurs présents dans le monde entier, experts des matières techniques, garantissant ainsi une qualité et protection de haute performance à nos clients.</p> <p>69 FOURNISSEURS PARTENAIRES en 2023 </p>	<p>269 MILLIONS⁴ € Chiffre d'affaires monde</p> <p>Répartition géographique :</p> <p>↳ dont 178 en Asie et 90 en Europe</p> <p>↳ dans 20 pays de référence</p> <p>Répartition par catégorie de produits :</p> <p> 201 M€ CA vêtements</p> <p> 46 M€ CA bottes</p> <p> 17 M€ CA chaussures</p> <p> 5 M€ CA accessoires</p> <p>Répartition par canal de vente :</p> <p>↳ 75% ventes en B2C dont 15 % vente en ligne</p> <p>↳ 25% ventes en B2B</p>

³ Dans une plus petite portion, les produits d'une collection peuvent être achetés par un autre marché. Par exemple, Aigle Asia Limited achète quelques produits faits par Aigle International et par Aigle China.

⁴ Nous intégrons le Japon dans notre chiffre d'affaires consolidé et dans le nombre de points de vente. Cette entité n'est pas rattachée juridiquement à Aigle mais à Lacoste ; cependant elle l'est opérationnellement et distribue les produits Aigle.

⁵ Le Fashion Pact, le Centre pour la valorisation et l'excellence du caoutchouc (elanova), la Communauté des entreprises à mission, Textile Exchange, UNGC (United Nation Global Compact), ICS (Initiative for compliance et sustainability), LWG (Leather Working Group).

NOTRE COMITÉ DE MISSION



DES ASSOCIATIONS



DES ÉCO-ORGANISMES



DES COMMUNAUTÉS D'ÉCHANGES AVEC D'AUTRES ACTEURS DU SECTEUR⁵

LA GOUVERNANCE

La stratégie et les politiques de Aigle en matière de développement durable sont portées par la Vice-Présidente Brand et RSE, membre du comité exécutif, accompagnée et guidée par la Directrice Transformation et une cheffe de projets RSE. De plus, deux personnes travaillent sur les thématiques RSE au sein des équipes produit, la Directrice Production Qualité et RSE ainsi qu'une cheffe de projets. Ces dernières années, deux cheffes de projets entièrement dédiées aux sujets RSE ont ainsi été recrutées.

À la fin de l'année 2022 a été nommée au Conseil d'Administration du Groupe MF Brands une Directrice RSE, chargée d'accompagner les marques dans la mise en place de la stratégie développement durable globale du

Groupe. Un comité de direction RSE biannuel ainsi que des comités mensuels entre les différentes marques du Groupe sont organisés depuis 2023.

À partir de 2024, chaque membre du COMEX aura dans ses objectifs long terme la réduction des gaz à effet de serre afin de porter nos ambitions climat à 2030. Nous avons également validé des objectifs individuels RSE pour chaque membre du Leadership Group⁶ : une part de la rémunération variable des équipes dépend de la réalisation de cet objectif RSE.



Valérie DASSIER
CEO



Rintaro KIDA

Japan GM

Japan



Elson CHANG

China CEO

China JV
Taiwan
Japan
Philippines
Mongolia



Wilson LUI

Hong-Kong CEO

Hong-Kong



En cours de recrutement

EMEA Markets & Distribution VP

France
UK
Allemagne
Export
E-Wholesale
Buy & Plan
Digital Flagship



Anne MASANET

Global Collection VP

Merchandising
Design / Studio
Development
Global sourcing
Quality



Laëtitia RAMBAUD

Brand & RSE VP

Brand development
Architecture
Image
Communication



Jérôme VAUGOUIN

Global Operations VP

Manufacturing
Logistics
Supply Chain
Customer Service



Yoann CHATELAIN

IT & Transformation VP

IT
Transformation



Angélique TARALL IDRIO

Global Finance VP

Controlling
Accounting
Consolidation
Indirect Purchasing
Legal



Melody LE BARBENCHON

Global HR VP

HR
Training & HR dev.
Payroll
Social Controlling
Global Culture

MARKET INTEGRATION

WORDWIDE GLOBAL FONCTIONS

⁶ N-1 des membres du COMEX

MATRICE DE MATÉRIALITÉ, ANALYSE DES RISQUES ET INDICATEURS ASSOCIÉS



PREMIÈRE VERSION DE NOTRE ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

En 2023, Aigle a réalisé une première analyse de double matérialité, qui nous a permis de détecter et de prioriser les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux (enjeux ESG) les plus importants et matériels pour l'entreprise, en impliquant des parties prenantes internes et externes. Cette démarche a également pour but de vérifier la bonne corrélation entre notre modèle d'affaires de l'entreprise et notre politique de responsabilité sociétale et environnementale.

Ce premier exercice de double matérialité nous prépare aux obligations de la future réglementation à propos du reporting de Responsabilité Sociétale des Entreprises, la CSRD - Corporate Sustainability Reporting Directive.

Dans un premier temps, nous avons défini une liste de 24 enjeux RSE pertinents pour notre activité, en réalisant un benchmark du secteur textile.

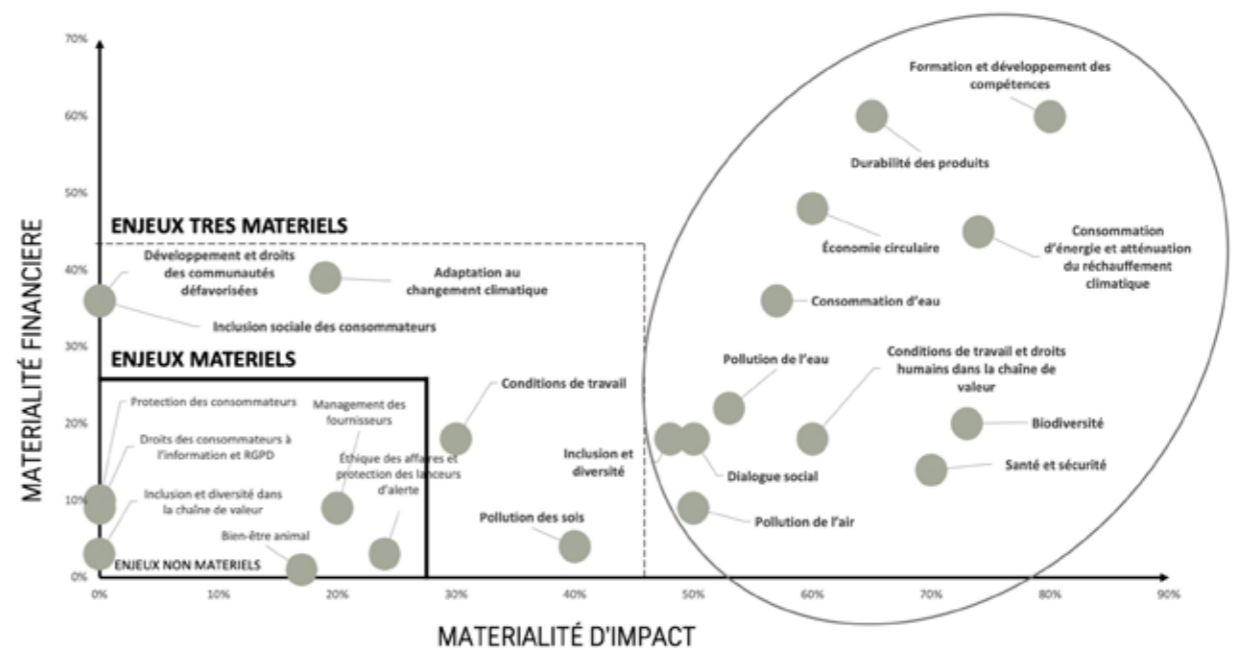
Ensuite, nous avons interrogé des parties prenantes internes et externes via des interviews individuelles et collectives afin d'évaluer l'importance de chaque enjeu ESG.

Ce travail nous a permis de consolider une matrice⁷, présentant sur l'axe des abscisses la matérialité d'impact et sur l'axe des ordonnées la matérialité financière.

QU'EST-CE QUE LA DOUBLE MATÉRIALITÉ ?

Il s'agit d'étudier la matérialité des enjeux ESG selon une double perspective :

- 1 **UNE MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE : ÉTUDE DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS DES ENJEUX ESG SUR LES ACTIVITÉS ET LA VALEUR DE L'ENTREPRISE**
- 2 **UNE MATÉRIALITÉ D'IMPACT : ÉTUDE DES IMPACTS NÉGATIFS ET POSITIFS DE L'ENTREPRISE ET DE SES ACTIVITÉS SUR LES ENJEUX ESG**



⁷ Voir précisions en note méthodologique.

11 enjeux ont été identifiés comme très matériels car leur matérialité d'impact ou financière est estimée égale ou supérieure à 50 %. 6 autres enjeux sont considérés comme matériels car leur matérialité d'impact ou financière a été mesurée supérieure ou égale à 30 %. Les autres enjeux sont considérés comme étant non matériels.

La matrice ayant été réalisée en fin d'année 2023, certains de ces enjeux ont été intégrés plus récemment dans notre stratégie RSE. Ainsi, ils ne sont pas traités dans la présente DPEF car nous n'avons pas encore mis en place de politiques et d'actions les concernant : Inclusion sociale des consommateurs, Adaptation au changement climatique et Pollution de l'eau.

Ce premier exercice de double matérialité est voué à être amélioré dans les mois à venir.

ENJEUX TRÈS MATÉRIELS	ENJEUX MATÉRIELS	ENJEUX NON MATÉRIELS
<ul style="list-style-type: none"> ➔ Durabilité des produits ➔ Consommation d'énergie et atténuation du réchauffement climatique ➔ Biodiversité ➔ Consommation d'eau ➔ Pollution de l'eau ➔ Pollution de l'air ➔ Économie circulaire ➔ Conditions de travail et droits humains dans la chaîne de valeur ➔ Développement des compétences et formation ➔ Santé et sécurité ➔ Dialogue social 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Inclusion et diversité ➔ Pollution des sols ➔ Adaptation au changement climatique ➔ Inclusion sociale des consommateurs ➔ Développement et droits des communautés défavorisées ➔ Conditions de travail 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Protection des consommateurs ➔ Droit des consommateurs à l'information et RGPD ➔ Management des fournisseurs ➔ Éthique des affaires et protections des lanceurs d'alerte ➔ Inclusion et diversité dans la chaîne de valeur ➔ Bien-être animal

ANALYSE DES RISQUES

Un risque est la possibilité qu'un événement implique des conséquences susceptibles d'affecter le capital humain, environnemental, matériel, financier et réputationnel de l'entreprise.

Ce tableau présente et décrit les principaux risques extra-financiers identifiés au sein de Aigle. L'évaluation de ces risques est un travail continu et peut être complété en fonction des évolutions du contexte interne ou externe. En 2023, certains risques ont été ajoutés ou précisés grâce aux résultats des entretiens menés dans le cadre de la matrice de double matérialité.

ENJEUX TRÈS MATÉRIELS ET MATÉRIELS	RISQUES
DURABILITÉ DES PRODUITS	· Insatisfaction client, non fidélité, risque d'image
CONDITIONS DE TRAVAIL ET DROITS HUMAINS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR	· Atteinte aux droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes
ÉCONOMIE CIRCULAIRE	· Nouveaux usages circulaires · Mauvaise image · Intégration matières recyclées dans les produits · Perte de qualité due à certaines matières recyclées · Gestion des déchets · Augmentation des coûts de gestion, risques pour la santé et sécurité pour les déchets dangereux
CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	· Augmentation des prix de l'énergie · Rupture d'approvisionnement des matières premières · Ralentissement voire interruption de la production en France ou dans le monde à la suite d'événements climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, canicules...) · Réduction des ventes de vêtements chauds du fait de la hausse des températures · Risque réglementaire (taxe carbone...)
CONSOMMATION D'EAU	· Augmentation des coûts · Rupture d'approvisionnement liée à des restrictions de l'usage de l'eau (sécheresses)
BIODIVERSITÉ, POLLUTION DE L'EAU DES SOLS ET DE L'AIR	· Rupture d'approvisionnement des matières premières
DIALOGUE SOCIAL CONDITIONS DE TRAVAIL	· Perte d'engagement et de productivité des collaborateurs · Dégradation du climat social · Grèves · Risque réputationnel
DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET FORMATION	· Perte des compétences et du savoir-faire nécessaires aux besoins de l'entreprise · Attractivité insuffisante
INCLUSION ET DIVERSITÉ	· Risque d'image · Perte de talents · Risque juridique (procès...)
SANTÉ ET SÉCURITÉ	· Accidents, maladie, risques psychosociaux · Risques d'image · Coûts sociaux directs et indirects
DÉVELOPPEMENT ET DROITS DES COMMUNAUTÉS DÉFAVORISÉES	· Risque d'image
INCLUSION SOCIALE DES CONSOMMATEURS	· Risque d'image


INDICATEURS DE PERFORMANCE ASSOCIÉS

Les enjeux de la matrice de matérialité sont traités dans ce rapport sous nos 3 piliers suivant la structure de la stratégie RSE de Aigle : PRODUCT, PLANET, PEOPLE.

En gras : indicateurs majeurs


En non gras : indicateurs mineurs

PRODUCT


AXE STRATÉGIQUE DE AIGLE	ENJEUX MATÉRIELS DE LA MATRICE DE MATÉRIALITÉ	INDICATEURS 
OFFRE DE PRODUITS AIGLE FOR TOMORROW⁸	<ul style="list-style-type: none"> · Économie circulaire · Biodiversité · Pollution de l'air, des sols et de l'eau · Consommation d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> · Part de produits Aigle for tomorrow dans nos collections (en références coloris)
QUALITÉ PRODUIT	<ul style="list-style-type: none"> · Durabilité des produits 	<ul style="list-style-type: none"> · En cours de refonte
ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> · Conditions de travail et droits humains dans la chaîne de valeur 	<ul style="list-style-type: none"> · Part de fournisseurs de rang 1 ayant signé notre Charte éthique ou Code de conduite · Part des usines de rang 1 avec un audit valide au 01/01/23 · Part des usines rang 1 avec un audit valide au 01/01/23 notées minimum B > 80% selon ICS
DÉVELOPPEMENT D'USAGES CIRCULAIRES	<ul style="list-style-type: none"> · Économie circulaire 	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de produits collectés via Second Souffle (seconde main) · Tonnage de produits usagés collectés en magasin

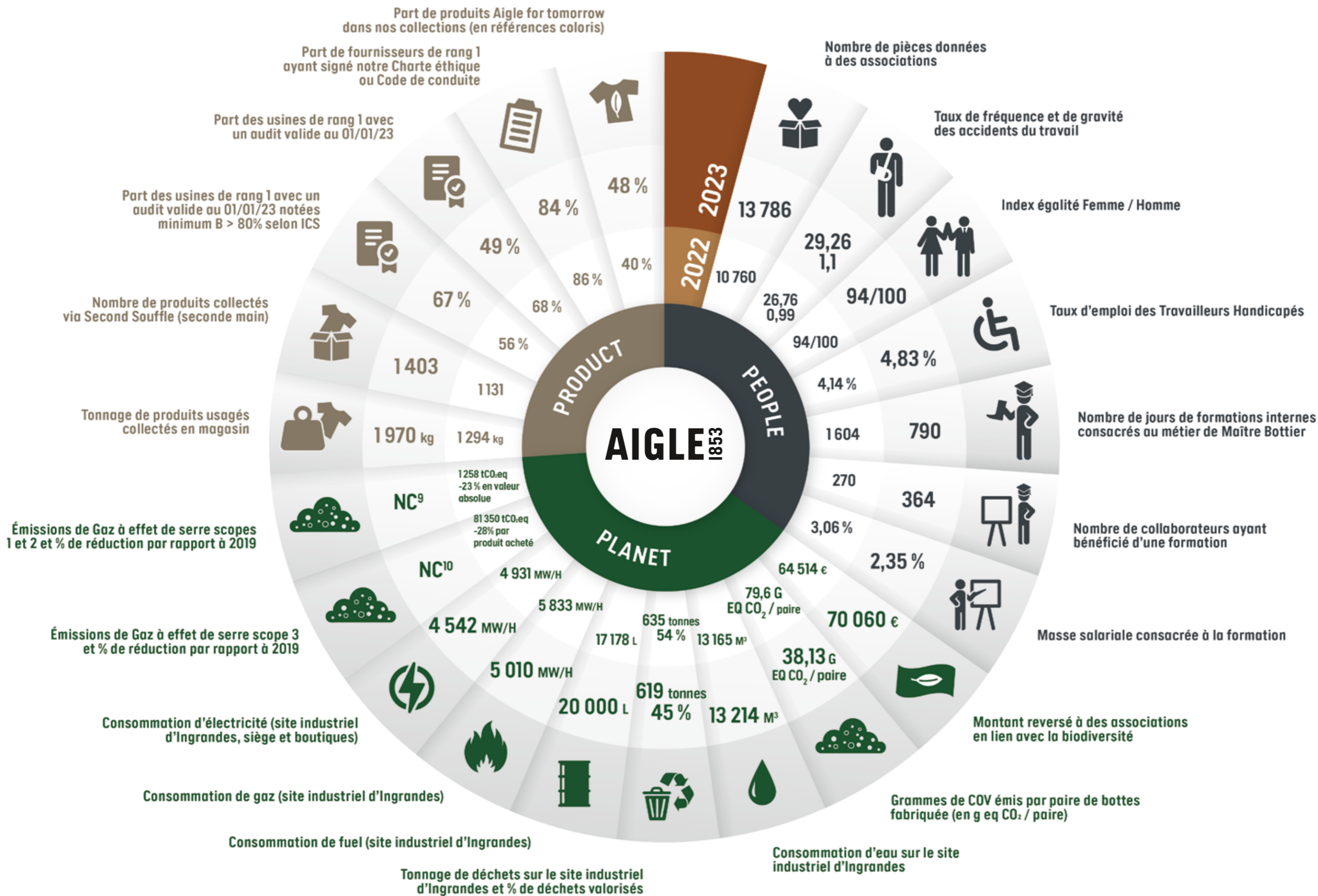
⁸ Offre de produits Aigle contenant des fibres certifiées ou Made In France. Voir plus de détails dans la partie consacrée au sein de la présente DPEF.

PLANET

AXE STRATÉGIQUE DE AIGLE	ENJEUX MATÉRIELS DE LA MATRICE DE MATÉRIALITÉ	INDICATEURS 
LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	<ul style="list-style-type: none"> · Consommation d'énergie et atténuation du changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> · Émissions de Gaz à Effet de Serre scopes 1 et 2 et % de réduction par rapport à 2019 · Émissions de Gaz à Effet de Serre scope 3 et % de réduction par rapport à 2019 · Consommations d'énergie (site industriel d'Ingrandes, siège et magasins) – électricité, gaz et fuel
GESTION DES DÉCHETS	<ul style="list-style-type: none"> · Économie circulaire 	<ul style="list-style-type: none"> · Tonnage de déchets sur le site industriel d'Ingrandes et % de déchets valorisés
GESTION DE L'EAU	<ul style="list-style-type: none"> · Consommation d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> · Consommation d'eau sur le site industriel d'Ingrandes
PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ	<ul style="list-style-type: none"> · Biodiversité · Pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> · Grammes de COV émis par paire de bottes fabriquée (en eq CO₂ / paire) · Montant reversé à des associations en lien avec la biodiversité

PEOPLE

AXE STRATÉGIQUE DE AIGLE	ENJEUX MATÉRIELS DE LA MATRICE DE MATÉRIALITÉ	INDICATEURS 
DIALOGUE SOCIAL	<ul style="list-style-type: none"> · Dialogue social · Conditions de travail 	<ul style="list-style-type: none"> · En cours de refonte
DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> · Développement des compétences et formation 	<ul style="list-style-type: none"> · Masse salariale consacrée à la formation · Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une formation · Nombre de jours de formations internes consacrés au métier de Maître Bottier
INCLUSION ET DIVERSITÉ	<ul style="list-style-type: none"> · Inclusion et diversité 	<ul style="list-style-type: none"> · Taux d'emploi de Travailleurs Handicapés · Index égalité Femme / Homme
SANTÉ ET SÉCURITÉ	<ul style="list-style-type: none"> · Santé et sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> · Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail
SOLIDARITÉ	<ul style="list-style-type: none"> · Développement et droits des communautés défavorisées 	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de pièces données à des associations



⁹ et ¹⁰ Les résultats de notre empreinte carbone 2023 et la baisse par rapport à 2019 seront publiés dans la prochaine DPEF.

01. PRODUCT



Le produit est au cœur de notre activité. Chaque saison, nous nous efforçons de développer des bottes, vêtements et accessoires de qualité, fabriqués respectueusement avec un impact limité sur l'environnement. Nous avons défini une démarche globale d'éco-conception de nos produits, qui prend en compte tout leur cycle : du choix des matières premières jusqu'à leur fin de vie.

Chez Aigle, nous sommes également convaincus de l'importance de la circularité et nous développons de nouveaux services pour allonger la durée d'usage de nos produits : en augmentant le nombre d'utilisations par nos clients ou en multipliant le nombre d'utilisateurs par pièce.

NOTRE OFFRE DE PRODUITS AIGLE FOR TOMORROW

Un produit Aigle for tomorrow répond à un des critères ci-dessous :

- ➔ **Le produit est fabriqué en France.**
- ➔ **La matière principale du produit est composée au minimum de 50 % de fibres engagées. Si le produit est rembourré, le rembourrage doit être composé à 100 % de fibres engagées.**

Les fibres engagées sont celles dont la production a permis une baisse d'impact environnemental ou une amélioration du bien-être animal en comparaison avec leur équivalent conventionnel.

En 2023, nous avons écrit et matérialisé un référentiel clair avec les fibres autorisées dans notre cahier des charges Aigle for tomorrow qui a été partagé avec les équipes.

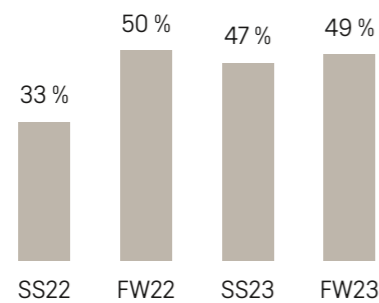
FIBRES NATURELLES ET CELLULOSIQUES QUI LIMITENT LEUR IMPACT	FIBRES RECYCLÉES	FIBRES ANIMALES QUI LIMITENT LEUR IMPACT	MATERIAL POLICY MF BRANDS
<p>Coton issu de l'agriculture biologique → Certifié GOTS ou OCS</p> <p>Lin → Certifié European Flax → Certifié GOTS ou OCS</p> <p>REFIBRA™ TENCEL™ Lyocell VEOCEL™ Lyocell LENZING™ ECOVERO™ → Certifié Lenzing</p> <p>SeaCell™</p> <p>Caoutchouc FSC</p>	<p>Polyester recyclé Polyamide recyclé Coton recyclé Laine recyclée</p> <p>→ Certifiés GRS ou RCS</p> <p>Les marques de fibres comme QNOVA®, NewLife™, Seaqual® reposent sur des certifications GRS.</p> <p>Nylon certifié → Econyl®</p>	<p>Laine RWS (Responsible Wool Standard)</p> <p>Alpaga RAS (Responsible Alpaga Standard)</p> <p>Mohair RMS (Responsible Mohair Standard)</p> <p>Duvet RDS (Responsible Down Standard)</p> <p>Cuir LWG (Leather Working Group) Bronze / Silver / Gold</p>	<p>NE PAS UTILISER</p> <ul style="list-style-type: none"> · Laine non mulesing free · Laine Angora · Mohair non RMS · Duvet et plume non RDS · Cuir et peaux non issues de l'agroalimentaire · Fourrure — · L'utilisation de techniques de sablage et de permanganate de potassium est interdite · Coton ouzbek, syrien et turkmène interdit

Cette liste peut être revue en fin de saison, prenant en compte les évolutions du marché

Une politique matières a également été rédigée au niveau du Groupe MF Brands. Ce document permet de donner une orientation claire à tous les partenaires commerciaux sur les positions adoptées par les marques pour les matières premières et les règles en termes de production, notamment le bien-être animal.

Notre objectif est d'atteindre 70 % de produits engagés en 2027 et 100 % en 2030. Afin de réaliser ce défi, nous déployons des actions pour réunir les équipes Collection autour d'un projet commun :

- ➔ **Le suivi et le partage de l'évolution du taux de produits Aigle for tomorrow à chaque saison.**
- ➔ **La sensibilisation et la formation des équipes Collection à travers des réunions régulières sur des sujets RSE : à propos des nouvelles réglementations autour du produit ou encore sur la mise en place de nouveaux processus, notamment avec la collecte et la lecture de certificats produit.**
- ➔ **Le développement en 2023 d'une tissuthèque afin de mutualiser plus de matières entre notre collection d'Europe et celle de Hong Kong. L'objectif est d'y intégrer en 2024 davantage d'alternatives de fibres certifiées et acceptées dans notre référentiel Aigle for tomorrow pour que la tissuthèque soit un véritable outil pour les équipes.**



En 2023, la part de produits Aigle for tomorrow s'élève à 48 %

avec : 47 % pour la saison d'été
49 % pour la saison d'hiver

Il y a eu une stabilisation du chiffre sur les dernières saisons, après une forte croissance, liée au besoin pour les équipes d'intégrer les changements dans la définition du produit engagé chez Aigle (définition modifiée au cours de l'année 2022).

Voici deux exemples de produits Aigle for tomorrow sortis en 2023 :



- ➔ **Pour la fin d'année, Aigle a proposé une collection d'accessoires Made in France, fabriqués à la manufacture du tricot à Roanne, composés à 75 % de laine certifiée Responsible Wool Standard (RWS).**
- ➔ **Nos équipes Collection ont développé un t-shirt fabriqué en matière PYRATEX® Seacell, mêlant 80 % de coton biologique et 20 % de fibres à base d'algues. Cette fibre particulière est biosourcée dans l'Atlantique nord, sa production est en circuit fermé et sans aucun déchet de produit chimique.**



Nous sommes membres de Textile Exchange, une organisation mondiale à but non lucratif qui certifie et garantit les matières que nous utilisons. Textile Exchange a développé les programmes de certification tels que GOTS, OCS, GRS, RWS ou encore RDS. Notre référentiel Aigle For Tomorrow s'appuie sur ces programmes.



Nous sommes également membres de LWG, organisation à but non lucratif réunissant les principales parties prenantes de la filière du cuir. L'objectif du LWG est de faire travailler ensemble ces parties prenantes afin de s'accorder sur un protocole environnemental et social commun.

Indicateur	Résultat 2022	Résultat 2023
Part de produits Aigle for tomorrow dans nos collections - références coloris (en %) – moyenne pondérée saisons été et hiver	40 %	48 %

Le choix des matières premières est une première étape dans notre démarche d'éco-conception. Fin 2023, nous avons choisi d'aller plus loin en travaillant sur une roue de l'éco-conception qui prend en compte tout le cycle de vie d'un produit : la conception, la fabrication, le transport et la distribution, ou encore l'usage. Cette vision implique donc de nombreux métiers et directions.

Sur la partie spécifique au PRODUIT de notre roue de l'éco-conception, 4 piliers ont été identifiés pour initier la démarche :

01

DÉFINIR ET CONSOLIDER UN SOCLE DE PERMANENTS

RATIONALISER ET MUTUALISER LES MATIÈRES & LE PARC FOURNISSEURS

02

PRIVILÉGIER DES MATIÈRES ENGAGÉES

03

GARANTIR DES PRODUITS DE QUALITÉ

ET DÉVELOPPER DE NOUVEAUX USAGES

04

FORMER, ÉVEILLER, EMBARQUER

POUR QUE CHACUN, PARTOUT, FASSE SA PART

FOCUS SUR L'USAGE DES PFC DANS NOS COLLECTIONS

Les perfluorocarbures (PFC) sont des molécules hydrophobes pouvant être utilisées dans les apprêts des tissus imperméables ou déperlants.

Considérées comme nocifs pour l'environnement, nous avons pris la décision en 2016 de réduire l'utilisation des tissus contenant des PFC dans nos collections.

Tout en maintenant un niveau de déperlance élevé, la majorité de nos vêtements contre la pluie est désormais PFC « free » (= PFC0). Certaines pièces sont PFC6 mais les PFC8, qui sont les plus nocifs, ont été bannis.



FOCUS SUR NOTRE PRODUIT PHARE : LES BOTTES FABRIQUÉES EN FRANCE

Depuis sa création en 1853, Aigle est réputé pour ses chaussures et bottes confectionnées en partie à base de caoutchouc naturel. Nos bottes dites iconiques sont réalisées dans notre manufacture d'Ingrandes-sur-Vienne. En 2023, nous avons produit en France 583 000 paires de bottes.

La matière première : le caoutchouc naturel

Notre laboratoire a élaboré un mélange appelé « gomme », conçu en partie à base de caoutchouc naturel et dont la recette est tenue secrète depuis plus d'un siècle. Le caoutchouc naturel apporte des caractéristiques techniques indispensables, comme la robustesse, la résistance à l'abrasion ou encore la souplesse.

Le caoutchouc naturel est une matière d'origine végétale, provenant de la transformation du latex de l'arbre hévéa. Un arbre produit en moyenne un demi-verre par jour. Un peu moins de 2 kg de caoutchouc sont nécessaires à la fabrication d'une paire de botte.

Nos fournisseurs de caoutchouc sont situés au Vietnam.

La labellisation « ORIGINE FRANCE GARANTIE »

Nous défendons un savoir-faire tricolore : notre manufacture est la seule usine de fabrication de bottes en caoutchouc en France. 265 personnes sont impliquées dans la conception de nos bottes dont 78 maîtres bottiers qui confectionnent chaque jour les bottes Aigle.

Les bottes fabriquées à Ingrandes sont labellisées Origine France Garantie depuis 2016. Ce label, renouvelé avec succès en 2023, nous permet de poursuivre notre engagement en faveur de la promotion du savoir-faire français.



La récupération de nos chutes de caoutchouc

Afin de limiter notre consommation de matière première et nos déchets, nous réduisons au maximum la perte tout au long de la chaîne de production de nos bottes.

Ainsi, nous avons mis en place un processus de récupération des chutes de caoutchouc non vulcanisées (c'est-à-dire non chauffées).

Ces chutes sont renvoyées à nos fournisseurs pour être réinjectées dans leur mélange. La gomme obtenue nous sert alors à concevoir différentes parties de la botte, notamment la tige¹² et les renforts.

Les chutes de doublures, composées de tissu et de caoutchouc non vulcanisé, sont quant à elles préalablement broyées puis réinjectées dans une gomme spécifique destinée à réaliser les semelles intérieures.

Le taux de matière recyclée par paire de bottes oscille entre 30 et 35 %.

Le caoutchouc recyclé est donc utilisé :

- ➔ 1. Dans nos tiges (mélange extérieur visible) – 40 % de mélange de caoutchouc recyclé
- ➔ 2. Dans nos renforts - 90 % de mélange de caoutchouc recyclé
- ➔ 3. Dans nos semelles intérieures (dites premières de montage) – 50 % de textiles recyclés (chutes des doublures)



¹² La tige est la partie supérieure de la botte qui recouvre le pied

NOTRE POLITIQUE QUALITÉ

Chez Aigle, notre priorité est de produire des produits de qualité et d'assurer la satisfaction de nos clients.

Concernant la production de nos bottes Made in France dans notre manufacture d'Ingrandes, nous effectuons différents tests qualité :

- ➔ **Sur la matière entrante et certains composants à réception, par échantillonnage.**
- ➔ **Sur les produits semi-finis lors de la production en usine, notamment sur les doublures et les tiges**
- ➔ **Sur les produits finis : 100 % de nos bottes subissent un contrôle manuel d'étanchéité et visuel.**

Pour le reste de nos produits, nous effectuons différents contrôles qualité en sortie d'usines, à réception en entrepôt et avant expédition. Nous sommes exigeants pour le choix de nos matières en amont de la création des produits, notamment pour les matières techniques, qui doivent assurer une fonctionnalité irréprochable à nos clients. Nous faisons confiance à des fournisseurs reconnus pour leur technicité et leur innovation.

Nous effectuons également des tests complémentaires sur nos nouveautés en phase de développement : tous les modèles MTD® et Gore-Tex® subissent des tests douche pour valider leur étanchéité. Le test dure 10 minutes sous une pluie très intense, avec un débit de 13 litres / minute. Il équivaut à rester 25 minutes sous la pluie la plus importante recensée dans le monde (Inde 1995) ou encore 7 heures sous la pluie la plus forte tombée à Paris (1873).

Afin de toujours améliorer la qualité de nos produits, nous avons pour ambition de revoir progressivement nos standards qualité et d'améliorer la communication avec nos fournisseurs sur ce sujet. En 2023, nous avons revu notre cahier des charges qualité de la botte fabriquée en Asie pour qu'il soit plus exigeant. En 2024, nous souhaitons effectuer le même travail sur le textile et le chaussant.

NOS FOURNISSEURS

ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ SOCIALE

Éthique

Afin de favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique et de droits humains chez ses fournisseurs, Aigle a défini des critères d'exigence et de transparence qui s'appliquent à l'ensemble de ses partenaires, partagés dans son Code de conduite, revu en 2023 au niveau du Groupe MF Brands (anciennement appelée Charte éthique au sein de Aigle).

Il est diffusé auprès de tous nos fournisseurs de rang 1¹³ afin d'encadrer les achats directs de produits finis.



Nous sommes également signataires du Pacte Mondial (Global Compact), initiative des Nations Unies, qui vise à promouvoir auprès des entreprises des principes relatifs aux droits de l'Homme, aux droits du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Ainsi, notre Charte éthique et Code de conduite sont alignés avec ces principes.

En 2022, 86 % de nos fournisseurs de rang 1 étaient signataires de notre Charte éthique ou Code de conduite, en 2023, nous avons atteint 84 %.

L'année prochaine nous avons pour objectif d'élargir le périmètre de cet indicateur et d'intégrer nos usines de rang 1 également¹⁴.

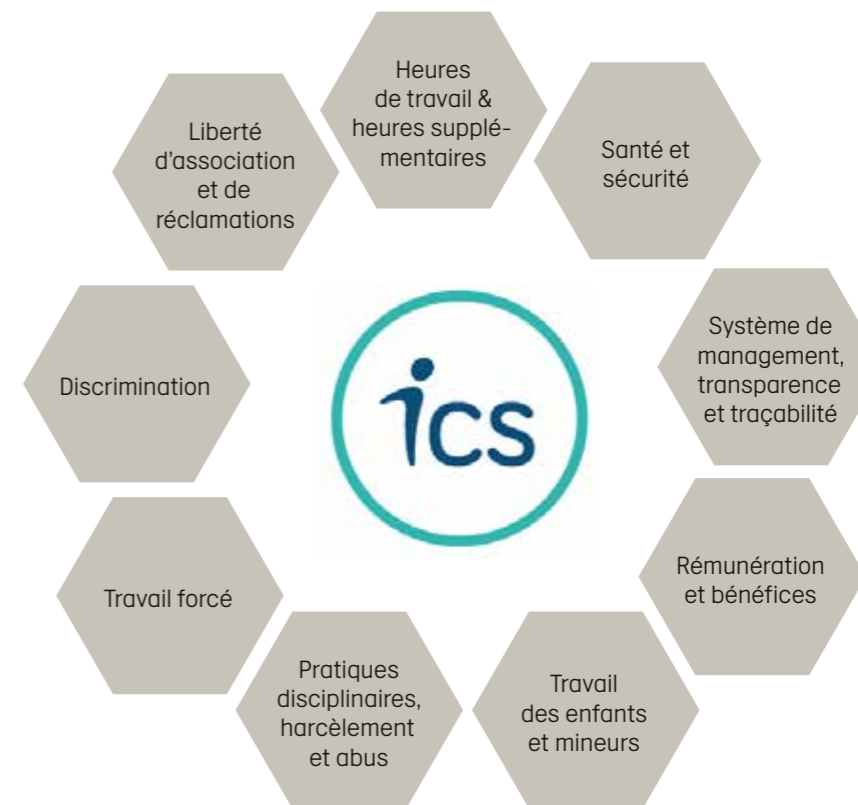
¹³ Nos fournisseurs de rang 1 correspondent à nos fournisseurs directs, auprès desquels nous passons nos commandes.

¹⁴ Aigle travaille en direct avec des fournisseurs, qui peut représenter une ou plusieurs usines.

Audits sociaux

Afin de garantir la conformité sociale des usines dans lesquelles nos produits sont confectionnés, Aigle a mis en place une politique d'audit social auprès des fournisseurs de rang 1, basée sur les normes de l'Initiative for Compliance and Sustainability (ICS), dont nous sommes membres.

ICS évalue et audite les conditions de travail dans nos usines tout en les accompagnant dans une démarche de progrès. Les usines sont auditées sur la base de 9 critères :



La note obtenue est utilisée comme système d'évaluation et de référencement de nos usines.

En 2023, une nouvelle vague d'audits a été lancée notamment pour les usines dont les notes attribuées en 2021 arrivaient à échéance. A la suite de ces audits, une vingtaine de plans d'action ont été proposés pour aider les usines à améliorer leur note. Les résultats seront visibles dans les mois à venir.

En 2023, 49 % de nos usines de rang 1 ont un audit valide au 01/01/2023¹⁵.

Sur cette assiette, 67 % sont évaluées minimum B > 80 % selon la notation ICS.

Indicateurs	Résultats 2022	Résultats 2023
Part de fournisseurs de rang 1 signataires de notre Charte éthique ou Code de conduite	86 %	84 %
Part des usines de rang 1 avec un audit valide au 01/01/23 ¹⁶	68 %	49 %
Part des usines rang 1 avec un audit valide au 01/01/23 notée minimum B > 80 selon ICS	56 %	67 %

¹⁵ On parle d'un audit valide quand la dernière note obtenue est encore dans une période de validité : 2 ans pour les notes ICS A - B >80, 1 an pour les notes ICS C, 6 mois pour D - E <60.

¹⁶ Nos fournisseurs ou usines de rang 1 correspondent à nos fournisseurs ou usines directs, auprès desquels nous passons nos commandes.

TRAÇABILITÉ ET TRANSPARENCE

La traçabilité de notre chaîne d'approvisionnement et la transparence auprès de nos clients sont des éléments déterminants de notre stratégie Aigle for tomorrow. La traçabilité doit nous permettre d'avoir une vision précise et de maîtriser les risques environnementaux et sociaux de notre chaîne de valeur, notamment sur les problématiques de droits humains. Enfin, la traçabilité nous permettra également de collecter des données plus précises pour nos analyses d'impact produit, telles que la consommation énergétique de nos fournisseurs de rang supérieur à 1¹⁷.

Le déploiement à grande échelle de notre outil s'est avéré complexe et nous avons constaté des pistes à améliorer afin d'avoir une plus large diffusion du projet : en affinant la qualité des données et en formant davantage nos fournisseurs sur le projet.

Nous sommes déjà en conformité avec les obligations de la loi AGEC : nous partageons les trois pays de réalisation des opérations de fabrication sur 100% de nos fiches produit disponibles sur notre site internet.

De plus, nous souhaitons renforcer la transparence vis-à-vis de nos consommateurs : nous déployons des QR code sur une partie de notre collection (135 références produit avec des QR code sur la saison Automne-Hiver 2023) avec ces mêmes informations ainsi que des précisions sur nos engagements RSE.

LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX USAGES CIRCULAIRES

Chez Aigle, nous sommes depuis toujours convaincus de l'importance de la circularité, dont le premier levier est la qualité de nos produits, et nous développons de nouveaux services pour allonger leur durée d'usage : en augmentant le nombre d'utilisations par nos clients ou en multipliant le nombre d'utilisateurs par pièce.

LA RÉPARATION



En 2023, nous avons choisi un nouveau partenaire pour nous accompagner dans la réparation : Greenwolf, spécialisé dans la réparation des vêtements d'outdoor et techniques notamment les parkas, un produit au cœur de notre business et de nos collections. Notre but est d'allonger la durée de vie de nos parkas face aux détériorations physiques en proposant un service de réparation de qualité.

Nous déployons ainsi la réparation sur deux axes :

- ➔ **Nous proposons des ateliers de réparation en boutiques. En 2024, 4 ateliers ont eu lieu dans les boutiques de Ternes, Lyon et Bordeaux.**
- ➔ **Nous avons décidé en 2023 d'aller plus loin sur ce sujet avec un service de réparation permanent sur nos parkas. Depuis octobre 2023, nous réalisons des tests dans quatre boutiques (Capucines, Ternes, Bordeaux et Beaugrenelle) : la réparation est à notre charge pour tout produit de moins de deux ans et à la charge du client après deux ans. En 2024, nous souhaitons déployer cette offre sur notre réseau.**



¹⁷ Les rangs 2 et les suivants désignent les étapes réalisées avant la confection des produits : l'extraction des matières premières, la filature, le tissage ou tricotage, l'ennoblissement etc.

LA SECONDE MAIN

AIGLE 1853 SECOND SOUFFLE

En 2023, Second Souffle - notre plateforme de seconde main - a fêté ses trois ans. Celle-ci nous permet d'expérimenter un nouveau modèle de consommation et d'encourager nos clients à augmenter la durée de vie de leur produits Aigle. Créées pour résister dans le temps, nos pièces sont adaptées à la seconde main.

Aigle propose à ses clients de reprendre les vêtements et bottes qu'ils ne portent plus et de bénéficier en échange de bons d'achat, valables sur Aigle.fr, en boutiques et sur Second Souffle. Chaque produit reçu par Aigle est nettoyé et reconditionné avant d'être proposé à la vente sur la plateforme.

En 2023, 1 403 produits ont été collectés via le site internet et en boutiques pour être revendus sur le site de Second Souffle.

Indicateur	Résultat 2022	Résultat 2023
Nombre de produits Aigle collectés via Second Souffle	1 131 produits	1 403 produits

LA COLLECTE DE PRODUITS USAGÉS EN MAGASIN

Depuis octobre 2020, Aigle propose à ses clients de rapporter en boutique les vêtements et chaussures usagés dont ils ne veulent plus et qu'ils ne peuvent pas revendre sur Second Souffle.

Notre objectif est de sensibiliser nos clients aux bonnes pratiques de tri et de permettre aux produits textiles d'être correctement pris en charge pour leur fin de vie.

Notre prestataire collecte, trie et oriente les vêtements et chaussures vers le bon flux de fin de vie, en respectant la hiérarchie des déchets. Les articles collectés en bon état sont en priorité réutilisés en tant que produits de seconde main, le reste est en grande partie recyclé (en majorité en boucle ouverte) et une quantité minime est utilisée en valorisation énergétique.

Depuis 2022, 100 % de nos boutiques sont des points de collecte, ce qui représente un total de 58 boutiques en 2023, dont 26 équipées spécifiquement d'une box de collecte.

Cela nous a permis de revaloriser cette année 1 970 kilos de textile.

Indicateur	Résultat 2022	Résultat 2023
Tonnage de produits usagés collectés en magasin (en kg)	1 294 kg	1 970 kg

02. PLANET



Depuis toujours, Aigle encourage ses clients à se reconnecter à la nature. Aujourd'hui, cette nature est menacée par le changement climatique. Pour être en adéquation avec ses engagements, Aigle se doit d'être à la hauteur des enjeux environnementaux. La Maison s'engage à réduire son empreinte carbone, à valoriser au maximum ses déchets mais aussi à soutenir des initiatives en faveur de la biodiversité.

NOS ACTIONS POUR LIMITER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION CARBONE ALIGNÉS AVEC L'ACCORD DE PARIS

Nous avons pris des engagements de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) sur toute notre chaîne de valeur, avec une trajectoire alignée aux 1,5°C¹⁸, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.

Concrètement, cela veut dire que nous avons comme objectifs, d'ici 2030 :

- ➔ Une réduction de 46,2 % d'émissions de GES sur nos activités propres en valeur absolue (scope 1 & 2) versus 2019
- ➔ Une réduction de -55 % d'émissions de GES par produit acheté (scope 3) versus 2019



DRIVING AMBITIOUS CORPORATE CLIMATE ACTION

Ces objectifs ont été officiellement validés en 2023 par le SBTi (Science Based Targets initiative), un organisme international qui valide l'alignement des objectifs de réduction des gaz à effet de serre des entreprises aux préconisations scientifiques dressées lors de l'Accord de Paris.

NOTRE EMPREINTE CARBONE

Afin d'avoir une vision claire sur nos principaux postes d'émissions, il est nécessaire de calculer régulièrement notre empreinte carbone. Ce diagnostic donne un état des lieux sur une année de toutes nos émissions directes et indirectes des GES en "tCO₂e = tonne équivalent CO₂" sur les scopes 1, 2 et 3.

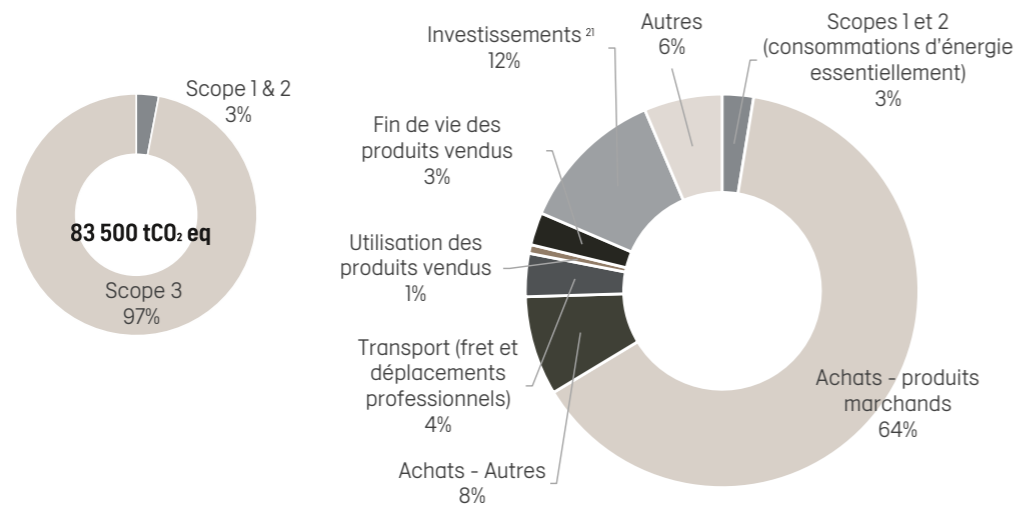
- ➔ Les scopes 1 et 2 correspondent aux émissions de nos activités propres (consommations d'énergie de notre siège, de notre manufacture, de nos boutiques par exemple).
- ➔ Le scope 3 correspond aux émissions de toute notre chaîne de valeur en amont et en aval de nos activités (achat de produits finis, transport et distribution jusqu'au client final etc.).

En 2022, notre empreinte carbone était de 85 508 tCO₂e¹⁹. Les émissions de scope 3 représentent 97 % de cette empreinte carbone et près de 65 % sont liées à la fabrication de nos produits. Les émissions de scope 1 & 2 représentent les 3 % restant et correspondent essentiellement aux consommations d'énergie de notre site industriel d'Ingrandes.

¹⁸ On parle ici de la trajectoire limitant le réchauffement climatique à 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle (fin 18^e siècle).

¹⁹ L'empreinte carbone de Aigle couvre 100 % des entités Aigle international et Aigle Asia Limited, ainsi que 50 % de Aigle China, en lien avec notre organisation opérationnelle et juridique.

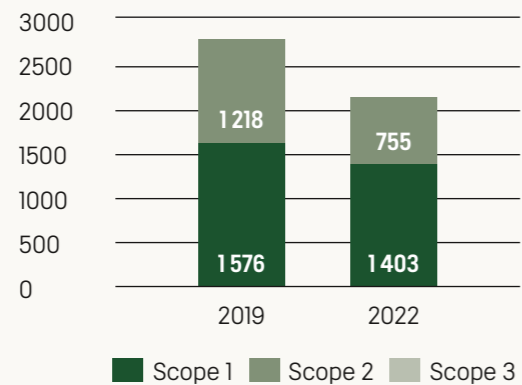
Nous sommes actuellement en train de réaliser un calcul de notre empreinte de 2023, qui sera publiée courant 2024 sur notre site internet²⁰. Les délais de publication du présent rapport ne nous permettent pas de la partager ici.



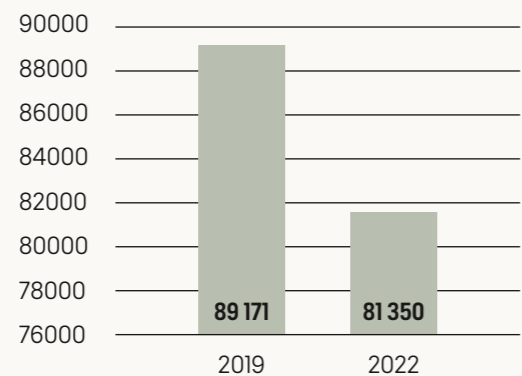
Entre 2019 et 2022 :

- ➔ Les émissions de scopes 1 et 2 ont diminué de 23 % en valeur absolue, grâce à une baisse de la consommation de gaz naturel à Ingrandes et d'électricité des boutiques en Asie, essentiellement due aux périodes de fermeture imposées par le covid 19.
- ➔ Les émissions de scope 3 ont quant à elles réduit de 28 % par produit acheté. Cette réduction est due à 3 facteurs : nous avons amélioré la qualité des données liées au produit notamment en affinant leurs données de poids, nous avons intégré davantage de fibres recyclées et nous avons fortement réduit notre utilisation du transport aérien.

Ces graphiques montrent l'évolution de nos émissions de CO₂ (tCO₂eq) entre 2019 et 2022 :



-23 %
d'émissions carbone sur les scopes 1 & 2 (en valeur absolue)



-28 %
d'émissions carbone sur le scope 3 (par produit acheté)

²⁰ Nos engagements | AIGLE

²¹ Les 12 % de notre empreinte carbone correspondant aux Investissements correspondent à 50 % des émissions totales de l'entité Aigle Chine. Voir précisions en note méthodologique.

Indicateurs	Résultats 2019	Résultats 2022
Émissions de Gaz à Effet de Serre scopes 1 et 2 et % de réduction par rapport à 2019 (en valeur absolue)	Scope 1 : 1 576 tCO ₂ eq Scope 2 : 1 218 tCO ₂ eq ²²	Scope 1 : 1 403 tCO ₂ eq Scope 2 : 755 tCO ₂ eq Soit -23 % en valeur absolue vs 2019
Émissions de Gaz à Effet de Serre scope 3 et % de réduction par rapport à 2019 (par produit acheté)	Scope 3 : 89 171 tCO ₂ eq	Scope 3 : 81 350 tCO ₂ eq Soit -28 % par produit acheté vs 2019

NOTRE PLAN DE DÉCARBONATION

Les 3 grandes actions de décarbonation identifiées pour atteindre nos objectifs se concentrent sur les postes d'émission les plus significatifs de notre empreinte carbone et dont nous avons la maîtrise :

- ➔ Réduire les émissions de GES liées à la fabrication de nos PRODUITS
- ➔ Réduire les émissions de GES liées à nos TRANSPORTS
- ➔ Réduire nos émissions de GES liées aux CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES au siège de Paris, dans nos boutiques et sur notre site d'Ingrandes

En 2023, nous avons organisé un workshop d'idéation avec toutes les directions afin d'identifier des actions que nous pourrions mettre en œuvre. Le chiffrage précis de chaque action est en cours d'avancement.

Réduire les émissions de GES liées à la fabrication de nos produits

Le calcul d'empreinte carbone de nos produits nous permet de constater que leur impact carbone vient essentiellement de la matière première et de sa transformation.

Pour parvenir à réduire les émissions de GES liées à la fabrication de nos produits, notre principal levier d'action, déjà en cours chez Aigle depuis quelques saisons, est l'intégration de fibres engagées dans nos collections. Nous pouvons citer en particulier les matières recyclées, notamment le polyester recyclé que nous utilisons, qui réduit plus fortement les impacts. Notre objectif est ainsi d'augmenter la part des produits engagés dans nos collections et de progressivement transformer toutes les parties des produits, comme les doublures ou les garnitures, dites trims²³.

D'autres pistes sont en cours d'étude pour diminuer l'empreinte carbone de nos produits, telles que de la R&D sur les processus de teinture et d'ennoblissement, la réduction de nombre de prototypes par produit et l'accompagnement de nos plus gros fournisseurs dans leur décarbonation.

Enfin, nous travaillons régulièrement sur notre méthodologie de calcul des émissions de GES de nos produits, afin d'affiner nos résultats.

Réduire les émissions de GES liées à nos transports

En 2023, l'empreinte carbone de notre fret de marchandises représentait environ 2 % des émissions totales de l'entreprise.

Afin de limiter au maximum les kilomètres parcourus, les produits Aigle en provenance de fournisseurs asiatiques à destination des marchés asiatiques sont gérés en flux directs. Les achats réalisés pour les marchés européens sont centralisés dans notre entrepôt d'Ingrandes, à côté de notre manufacture. Cette centralisation permet d'optimiser le transport aval par un meilleur remplissage des moyens de transport.

²² Le scope 2 de notre empreinte carbone 2019 a été recalculé car il y a eu une erreur marginale de facteur d'émission. L'empreinte carbone globale passe donc de 90 974 à 91 965 tCO₂e (environ 1 % supplémentaire au global).

²³ Les trims sont les composants utilisés dans les produits en dehors des parties principales : fil à coudre, bouton, fermetures éclair etc.

FLUX AMONT

En termes d'émissions de gaz à effet de serre, le transport amont (flux fournisseur vers Ingrandes) a le plus fort impact. Nous maximisons le recours au transport par bateau, moyen le moins polluant par distance parcourue.

En 2023, la répartition des moyens de transport pour le flux reçu à Ingrandes est la suivante : environ 82 % arrive par bateau, 16 % par la route et 3 % par avion²⁴.

En fin d'année 2023, nous avons commencé à utiliser le train à la place du camion pour transporter nos marchandises du port du Havre à Ingrandes. L'objectif est de tester cette solution et de la déployer progressivement sur cette portion de fret amont.

FLUX AVAL

Le flux aval correspond au flux de notre site d'Ingrandes vers nos clients (nos boutiques, nos partenaires B2B et nos clients particuliers via le e-commerce). Plus de 70 %²⁵ du volume expédié est à destination de la France, que nous rejoignons majoritairement en camion. Le reste est envoyé vers l'Europe et acheminé principalement par camion ou lorsqu'il s'agit de destinations lointaines, transporté par mer ou air.


Réduire les émissions de GES liées aux consommations d'énergie

Sur notre site d'Ingrandes

Afin de diminuer notre empreinte carbone liée à la consommation d'énergie, nous avons comme double objectif de réduire fortement notre consommation de gaz naturel ou de lui substituer d'autres types d'énergie ainsi que d'assurer une production d'électricité via des panneaux photovoltaïques.


Pour cela, nous avons déployé en 2022 un premier lot de panneaux photovoltaïques, représentant 8 100 m² au sol, soit 3 300 m² de panneaux. En 2023, nous avons validé la mise en place de nouveaux lots de panneaux photovoltaïques pour la mi-année 2024, qui devraient couvrir près de 30 % de notre consommation d'électricité d'Ingrandes en 2024.

Nous avons également validé cette année l'installation de pompes à chaleur dans notre manufacture permettant de supprimer les aérothermes gaz pour le chauffage. Cela contribue aussi à améliorer les conditions de travail durant les périodes de forte chaleur en climatisant les zones de production.

Indicateurs 	Résultats 2022	Résultats 2023
Consommation d'électricité (en Mwh) – site Ingrandes	3 887 MW/H	3 627 MW/H
Consommation de gaz naturel (en Mwh) - site Ingrandes	5 833 MW/H	5 010 MW/H
Consommation de fuel (en L) – site Ingrandes	17 178 L	20 000 L

Au siège social de Paris

Au siège de Paris, tout le système d'éclairage est sur minuterie et s'allume uniquement pendant les horaires de bureau. Tous les chauffages et lumières sont également éteints la nuit et le week-end depuis mars.

Indicateur 	Résultat 2022	Résultat 2023
Consommation d'électricité (en Mwh) – siège de Paris	118 MW/H	104 MW/H

²⁴ Les matières premières achetées pour la fabrication de nos bottes ne sont pas comprises dans le périmètre. Elles représentaient moins de 1 % en termes de poids total sur l'ensemble des marchandises reçues à Ingrandes en 2022. La donnée est calculée selon le poids des marchandises reçues : échantillons et produits finis.

²⁵ Ce % ne comprend pas les flux e-commerce, que nous consolidons après la publication de cette présente DPEF. En 2022, environ 88 % des produits étaient transportés via route.

Dans nos boutiques

Nos boutiques en propre sont équipées de minuteries qui permettent d'éteindre toutes les lumières trente minutes après leur fermeture.

Indicateur 	Résultat 2022	Résultat 2023
Consommation d'électricité (en Mwh) – dans nos magasins	927 MW/H	811 MW/H

Nos consommations totales d'électricité s'élèvent à 4 542 MW/H en 2023 et ont diminué d'environ 8 % versus n-1.


NOTRE GESTION DES DÉCHETS

Nous trions et valorisons nos déchets autant que possible et nous suivons mensuellement la quantité produite et collectée.

Sur notre site d'Ingrandes

Notre objectif est de trouver une valorisation pour tous les types de déchets : ceux de production tels que des chutes de caoutchouc cru non réutilisables dans notre chaîne de valeur, mais aussi des déchets dangereux ou des déchets plus classiques type cartouches d'encre, déchets alimentaires etc.

En 2023, 619 tonnes de déchets ont été produits à Ingrandes, dont 45 % est valorisé. Nos principaux déchets sont les cartons et papiers, les rebuts de production de bottes et les DIB²⁶.

Indicateurs 	Résultats 2022	Résultats 2023
Tonnage de déchets sur le site industriel d'Ingrandes (en tonnes)	634 tonnes	619 tonnes
Part de déchets valorisés du site de production (en %)	54 %	45 %

Au siège social de Paris

Nous collaborons depuis septembre 2023 avec Cèdre, notre nouveau prestataire de collecte, tri et conditionnement de nos déchets qui succède à Lemontri. Cèdre a comme double ambition de participer à la protection de l'environnement, tout en créant des emplois pour des personnes en situation de handicap.

Des box de tri sont à disposition des équipes au sein des espaces reprographie et au rez-de-chaussée dans la cuisine. Aucune poubelle individuelle n'est disponible afin de faciliter le tri. Deux nouveaux flux de déchets ont ainsi été valorisés en 2023 : les piles et les mégots.

En 2023, nous avons produit 2 040 kg de déchets, contre 1 498 kg en 2022.

²⁶ Déchets Industriels Banals. Les déchets industriels banals correspondent aux déchets qui ne sont ni inertes ni dangereux et qui ne sont générés ni par les ménages ni par le secteur du bâtiment.

NOTRE GESTION DE L'EAU

Sur notre site d'Ingrandes

Nous avons sur notre site d'Ingrandes une consommation d'eau nécessaire à la fabrication de nos bottes. Cette ressource est utilisée essentiellement dans les méthodes de refroidissement.

Notre objectif est de surveiller et de diminuer notre utilisation de cette ressource. Ainsi, nous avons mis en place en avril 2023 un plan de comptage pour suivre plus attentivement notre consommation.

Des actions de réduction ont également été identifiées, notamment pour arrêter l'utilisation de la tour aéro-réfrigérée, ce qui devrait permettre en 2025 d'économiser environ 1 000 m³ d'eau.

Indicateur 	Résultat 2022	Résultat 2023
Consommation d'eau (en m ³) - site Ingrandes	13 165 m ³	13 214 m ³


POLLUTION DE L'AIR

MAÎTRISE DE NOS ÉMISSIONS DE COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV) SUR LE SITE D'INGRANDES

La fabrication d'une botte exige l'utilisation d'heptane, un solvant qui génère des émissions de COV pouvant entraîner des impacts sur l'environnement et la santé²⁷.

Pour éviter que ces émissions ne polluent l'environnement, des captations sont installées dans les ateliers (systèmes d'aspiration). Ces aspirations sont reliées à des filtres à charbons actifs, qui captent les molécules de COV. Ces molécules sont retraitées par la suite.

En 2023, la fabrication d'une paire de bottes a émis 38,13 g eq CO₂. Cette donnée n'est pas comparable à 2022 car les rejets captés n'ont été pris en compte qu'à partir de 2023.

Indicateur 	Résultat 2022	Résultat 2023
Grammes de COV émis par paire de bottes fabriquée (en eq CO ₂ / paire)	79,60 g eq CO ₂ /paires	38,13 g eq CO ₂ /paires

²⁷ Les impacts sur la santé sont traités dans la partie Santé et sécurité, dans notre pilier PEOPLE.

LE SOUTIEN À DES ASSOCIATIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Parce que la nature est notre terrain de jeu, Aigle soutient financièrement des organismes qui œuvrent pour la protection de la biodiversité.

Le Muséum national d'Histoire naturelle



Le Muséum national d'Histoire naturelle se consacre depuis près de quatre siècles à la nature et à ses relations avec l'espèce humaine, œuvrant notamment en faveur de la protection de la biodiversité.

En 2023, 36 727 € ont été donnés au Muséum, notamment via un pourcentage des bénéfices de nos ventes privées engagées.



Les dons de Aigle ont ainsi permis au Muséum de financer la 3^e édition d'Automne tropical, exposition présentée dans les Grandes Serres du Jardin des Plantes. Cette dernière met à l'honneur les différentes couleurs qu'arborent les feuillages, ainsi que l'adaptation des végétaux au manque de lumière, à la prédation et à la reproduction dans certains milieux.

Aigle soutient également des actions de conservation ex situ par la culture et l'entretien en serres d'espèces menacées et rares dans leur milieu naturel, ainsi que des actions de sensibilisation des publics aux menaces pesant sur la biodiversité, ou encore de l'achat de matériel permettant une meilleure conservation des végétaux.

Une partie du montant donné au Muséum est également issue, pour la deuxième année consécutive, d'un soutien financier au dîner de gala annuel destiné à lever des fonds en faveur de la biodiversité.

La LPO



L'aigle est l'animal totem et le symbole de notre marque. Les 7 espèces présentes en France sont menacées d'extinction sur notre territoire.

Depuis 2017, Aigle est partenaire de la LPO et a renouvelé en 2020 son contrat jusqu'en 2023. Nous portons ensemble un projet visant à permettre aux experts des aigles de se mettre en action sur le terrain, pour sensibiliser, prévenir et guérir ces espèces. Aigle a financé des projets à hauteur de 100 000 € sur 3 ans.

En 2023, 11 aigles ont été pris en charge et soignés dans des centres de soin de la LPO.

03. PEOPLE



Aigle place l'humain au cœur de ses préoccupations. La marque s'engage chaque année à faire mieux : en améliorant les conditions de travail de ses collaborateurs, en promouvant l'inclusion et la diversité au sein des équipes, ou encore en leur donnant accès à différentes formations. Mais agir pour l'humain, c'est aussi faire preuve de solidarité : nous faisons ainsi des dons régulièrement à des associations.

LE DIALOGUE SOCIAL

Chez Aigle, notre politique de dialogue social est inclusive et se traduit par des rapports réguliers avec nos partenaires sociaux, qui se formalisent lors des CSE²⁸ et des commissions. Les membres du CSE représentent plusieurs des métiers majeurs de notre entreprise (siège de Paris, site industriel d'Ingrandes, retail etc.)

En 2023, 50 réunions ont eu lieu avec les instances représentatives du personnel sur des sujets tels que la santé, la sécurité, les conditions de travail, la restauration collective sur le site d'Ingrandes ou encore la mutuelle et la prévoyance. Deux accords ont été conclus, notamment un sur la pratique du télétravail. Le nombre conséquent de rencontres illustre un climat social établi.

Nous avons également maintenu la cellule d'assistance proposée par notre partenaire FOCSIE. Depuis 2021, une assistante sociale est présente tous les 15 jours pour accompagner les salariés touchés par des difficultés personnelles, financières, sociales ou encore familiales.

Une enquête Engagement a été organisée en 2022 pour l'ensemble des cinq Maisons du Groupe MF Brands, à laquelle 93 % des collaborateurs Aigle ont participé. En 2023, forts des résultats de l'enquête, le déploiement du plan d'actions a débuté, sur 5 thématiques clés :

- ➔ **Confiance dans les leaders : lancement du Aigle CONNECT, rendez-vous trimestriel du COMEX et de collaborateurs porteurs de projets à destination de l'ensemble des équipes, sessions de questions réponses sur le plan stratégique à 5 ans**
- ➔ **Carrière et développement : lancement d'une plateforme de e-learning en avril 2023, construction d'un nouveau parcours « signature de vente : l'empreinte Aigle » pour les équipes retail, développement des promotions et de la mobilité dans notre Maison et entre entreprises du Groupe MF Brands**
- ➔ **Salaires et avantages sociaux : accord de télétravail et mensualisation possible du 13^e mois**
- ➔ **Communication interne : mise en avant d'un profil et projet d'un collaborateur chaque mois dans une newsletter mensuelle (Talent Stories), sessions de témoignages de collaborateurs sur leur métier**
- ➔ **Attachement à l'entreprise : multiplication du nombre d'événements pour rassembler les collaborateurs à Paris et Ingrandes (fête de Noël, 170 ans de la Maison...), animations mensuelles liées à la RSE (par exemple création des Days for tomorrow, 3 jours de sensibilisation dédiés aux piliers de notre programme RSE)**

²⁸ Comité social économique.

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET LA FORMATION

En 2023, Aigle a défini 4 priorités concernant le développement des compétences de ses collaborateurs.



1

L'excellence opérationnelle

Proposer des outils aux collaborateurs afin de maximiser leurs performances en termes de productivité, de qualité, et de réduction des coûts

2

Le management

Former et accompagner les managers afin de poser les fondamentaux de la culture managériale Aigle



3

La culture d'entreprise

Former l'ensemble des salariés sur ce qui nous rend unique : l'ADN Aigle



4

La transmission des savoir-faire

Accompagner les experts métiers afin qu'ils transmettent leur savoir faire



En avril 2023, nous avons lancé des modules de formation en ligne pour en faciliter l'accès à l'ensemble de nos collaborateurs. Cette offre nous a permis d'apporter des contenus répondant à nos priorités 1, 2 et 3.

En 2023 :

135

collaborateurs

ont suivi une formation en ligne.

121

collaborateurs

ont été formés à notre culture d'entreprise (l'histoire d'Aigle, la botte made in France, Aigle aujourd'hui...)

37


collaborateurs

ont été formés sur l'excellence opérationnelle (conduite de réunion, gestion du temps...)

En complément de ces formations en ligne, nous avons créé un parcours managérial "Leader for tomorrow" qui sera déployé dès janvier 2024. Côté retail, la signature de vente "l'empreinte Aigle" a été complètement revue et est désormais accessible via un module en ligne. En parallèle, un support de formation a été envoyé à chaque boutique afin que les équipes puissent s'entraîner et transmettre ce savoir-faire aux nouvelles recrues dès leur arrivée.

Aigle investit également dans un programme de formation sur la manufacture dans le but de préserver et de développer son savoir-faire unique. L'expertise de nos Maîtres bottiers est une fierté et est indispensable pour l'entreprise. En 2023, nous avons investi 790 jours de formation au montage au poste de travail en interne.

La masse salariale consacrée à la formation est cette année de 2,35 % versus 3,06 % en 2022, tandis que le nombre de collaborateurs formés a considérablement augmenté. Ces résultats s'expliquent par le développement des formations en ligne qui ont un coût réduit et permettent de toucher un plus grand nombre de personnes.

Indicateurs 	Résultats 2022	Résultats 2023
Masse salariale consacrés à la formation (en %)	3,06 %	2,35 %
Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations	270	364
Nombre de jours de formations consacrés au métier de Maître bottier	1621	790

L'INCLUSION ET LA DIVERSITÉ

NOS ACTIONS EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Aigle s'est engagé en faveur de l'égalité des chances et de la non-discrimination en signant un Accord Handicap sur la période 2018 – 2020, renouvelé sur la période 2021 – 2023.

Dans ce cadre, des actions concrètes sont mises en place en matière de recrutement, de maintien dans l'emploi, d'accueil et d'intégration, de formation ou encore de sensibilisation.

Recrutement

Le contexte économique ayant évolué depuis la signature de l'accord, nos ambitions de recrutement ont été impactées, et avec elles nos ambitions en termes de diversité et d'inclusion.

En 2023, nous avons pu accueillir 2 nouveaux collaborateurs en situation de handicap.

Insertion, formation et maintien dans l'emploi

En 2023, nous avons procédé à des aménagements sur le plan matériel et organisationnel pour trois collaborateurs. Un quatrième a pu bénéficier de la reconnaissance de travailleur handicapé.

Une partie de l'équipe RH (recruteurs et membres de la Mission Handicap) a bénéficié d'une formation "Recruter sans discriminer". Un enseignement indispensable dans la démarche d'inclusivité initiée par l'entreprise et la volonté d'accompagner ses collaborateurs dans leur quotidien professionnel.

Sensibilisation, communication et formation des collaborateurs


Pour cette dernière année sous Accord Handicap, l'accent a été mis sur l'information et la présence terrain. Le but : déconstruire les préjugés autour du handicap et être identifiés comme interlocuteurs sur le sujet.

Un document recensant les principales questions liées au handicap au travail a été communiqué à l'ensemble des collaborateurs, leur permettant ainsi d'avoir un support dédié et de contacter la Mission Handicap en cas de question.

Dans le cadre de la Semaine Européenne de L'Emploi des Personnes Handicapées, les collaborateurs ont eu l'opportunité de participer à une conférence animée par Pete Stone au sein de l'entreprise Lacoste (marque du groupe MF Brands).

Des permanences sur notre site d'Ingrandes ont permis d'échanger avec 70 collaborateurs pour leur expliquer comment l'entreprise pouvait les accompagner dans leurs démarches.

Fin 2023, notre effectif de travailleurs en situation de handicap s'élève à 27 collaborateurs en France, ce qui représente 4,83 % de nos effectifs.

Indicateur 	Résultat 2022	Résultat 2023
Taux d'emploi direct de travailleurs en situation de handicap (en %)	4,14 % ²⁹	4,83 %

²⁹ Le taux annoncé pour 2022 était de 3,68 % au lieu de 4,14 %. Certaines informations étaient manquantes et après un recalcul, il a été corrigé.

NOTRE INDEX EGALITÉ HOMME-FEMME

Cet index est calculé par le biais de cinq indicateurs compte-tenu de notre effectif :

Indicateur 1	Écart de rémunération entre les femmes & les hommes (/40 points)
Indicateur 2	Écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes & les hommes (/20 points)
Indicateur 3	Écart de taux de promotions entre les femmes & les hommes (/15 points)
Indicateur 4	Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année qui suit leur retour de congé maternité (/15 points)
Indicateur 5	Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations (/10 points)

Aigle obtient la note de 94/100 points en 2023, soit une note bien au-delà du seuil réglementaire fixé à 75 points par la Loi Avenir Professionnel³⁰. Aigle est fier de ce résultat révélateur d'une politique de Ressources Humaines qui intègre pleinement le principe d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

	2022	2023
Indicateur 1	39/40	39/40
Indicateur 2	20/20	20/20
Indicateur 3	15/15	15/15
Indicateur 4	15/15	15/15
Indicateur 5	05/10	05/10
TOTAL	94/100	94/100


³⁰ Rappel des textes législatifs : en dessous de 75/100, l'entreprise a obligation de mettre en place des mesures correctives. Aigle n'est donc pas concerné.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE NOS COLLABORATEURS

Chez Aigle, nous avons des métiers très différents qui entraînent des besoins en matière de santé et sécurité spécifiques, notamment pour les agents logistiques ou de production. Notre objectif est de protéger la santé de tous nos salariés tout en développant notre culture sécurité.

En 2023 a été réalisé un état des lieux des accidents et presque accidents de l'année. Le but est de se servir de ce bilan, afin de déployer en 2024 un plan d'action pour une culture sécurité forte.

Des premiers éléments ont déjà été mis en place en 2023, avec notamment un radar pédagogique sur le site industriel d'Ingrandes pour sensibiliser aux bonnes pratiques au volant ou encore le port de lunettes sur des postes à risques pour la protection des yeux.

Indicateurs 	Résultats 2022	Résultats 2023
Taux de fréquence des accidents du travail	26,76	29,26
Taux de gravité des accidents du travail	0,99	1,1

ERGONOMIE AU POSTE DE TRAVAIL

Des aménagements de postes sont régulièrement effectués grâce aux recommandations du pôle HSE et de la médecine du travail. En juin a eu lieu à Paris et Ingrandes un atelier d'ergonomie pendant lequel une technicienne de la médecine du travail a prodigué des bonnes pratiques pour les postes administratifs. Une solution de porte-documents en carton a ainsi été déployée à Ingrandes pour faciliter le passage de l'ordinateur à l'écrit.

De plus, une évaluation ergonomique des postes de l'usine a été réalisée en 2022 et a permis cette année une évolution de certains postes. Par exemple, les piqueuses ont adopté une position debout plutôt qu'assise afin d'éviter les maux de dos et de nuque.

LE RISQUE CHIMIQUE

La fabrication des bottes en caoutchouc nécessite l'emploi d'heptane et de stéarate de zinc.

Sur le site d'Ingrandes, des mesures d'exposition sont effectuées régulièrement pour vérifier qu'elles sont en-dessous des valeurs limites d'exposition³ (VLE) pour nos salariés. En 2023, tout comme l'année dernière, 100 % des résultats des mesures sont inférieurs aux VLEP.

Des systèmes d'aspiration et de filtration ont été installés en 2022 sur les postes les plus à risques et permettent de capter et de retraiter les composants chimiques. Certaines opérations de nettoyage sont désormais réalisées à partir de produits biosourcés afin d'éviter l'utilisation d'heptane.

Une campagne de sensibilisation aux risques chimiques est prévue en 2024 pour les collaborateurs.

SOLIDARITÉ À TRAVERS NOS DONNS

Aigle soutient les associations Fringuette, Touraine Madagascar et les Restos du Cœur via des dons réguliers de produits.



Cette année, nous avons également fait un don de 1 800 paires de bottes à la **Croix-Rouge** pour venir en aide aux collectivités locales de la région Nord-Pas-de-Calais. Ces bottes ont été distribuées dans les écoles et centres d'hébergement d'urgence qui ont été touchés par les inondations fin 2023.



Afin d'aider les plus démunis, Aigle collabore avec les **Restos du Cœur**. Grâce à nos dons, nous faisons vivre deux piliers des Restos : Emploi et l'Aide aux personnes défavorisées.



Créée à l'initiative de bénévoles du Secours Catholique en 1993, l'**Association Fringuette** a pour objet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté par l'accès à un emploi salarié. Elle emploie plus de 40 personnes en insertion autour des activités suivantes : collecte et tri de vêtements de seconde main, vente de vêtements de mode et retouches couture, etc.



Grâce à l'Association **Touraine Madagascar**, nous participons à l'envoi de containers composés de matériel agricole, d'outillage, de fournitures scolaires, de vélos, vêtements, jouets et vaisselle. Ils sont destinés à la ferme école d'Antsirabe, située dans le secteur d'Antsahasoa.

Indicateur 	Résultat 2022	Résultat 2023
Nombre de pièces données à des associations	10 760 pièces	13 786 pièces

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

ORGANISATION DU REPORTING

Cette Déclaration de Performance Extra-Financière présente les engagements, réalisations et projets de Aigle en matière de RSE pour l'exercice 2023. Pour élaborer celle-ci, nous avons mis en place l'organisation suivante :

- Un protocole de reporting incluant les définitions des indicateurs ainsi que les différentes procédures de collecte et de consolidation des données est actualisé et partagé chaque année avec les contributeurs concernés.
- Les données quantitatives comme qualitatives sont fournies par les contributeurs issus des différentes activités opérationnelles. Ils sont responsables de la fiabilité des informations qu'ils transmettent dans le cadre de cet exercice de reporting.
- L'ensemble de ces informations est ensuite consolidé par la cheffe de projets RSE, qui a la charge du processus global : actualisation du protocole de reporting, consolidation quantitative et qualitative des données, organisation des étapes de l'audit et rédaction. Pour cette partie rédactionnelle, elle a été accompagnée d'une deuxième cheffe de projets RSE et d'une relectrice.

Nous nous inscrivons dans une démarche de progrès et d'amélioration continue afin de renforcer le processus de reporting en interne et de fiabiliser les données que Aigle communique dans ses rapports extra-financiers. En 2022, les travaux engagés ont ainsi permis de mettre en place des fiches indicateurs reprises d'année en année qui spécifient la définition de l'indicateur et des éléments clés pour le consolider. La cheffe de projets RSE réalise également en amont des audits des contrôles de cohérence des données quantitatives.

Conformément à la réglementation, la présente DPEF a été vérifiée par un Organisme Tiers Indépendant. Les travaux menés ainsi que les conclusions se trouvent à la fin de ce rapport.

PÉRIMÈTRE

Pour cet exercice nous avons en majorité un périmètre Aigle international, incluant le siège social de Paris, le site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne, nos points de vente en propre, nos filiales européennes (Royaume-Uni, Allemagne) et notre filiale asiatique Aigle Asia Limited. Nous avons pour objectif d'intégrer davantage nos filiales asiatiques (Joint-Ventures Hong Kong GSM et Aigle China) dans notre reporting extra-financier pour les années à venir.

Le tableau ci-dessous récapitule pour chaque type de données le périmètre couvert. Des explications et des précisions supplémentaires pourront être apportées par indicateur, pour spécifier notamment quels sites (points de vente, siège social de Paris, site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne), quels modes d'exploitation (en propre, partenaires) et quels pays ont été inclus dans l'analyse.

MATÉRIALITÉ ET ANALYSE DES RISQUES

Eu égard à notre activité, nous avons considéré que les informations suivantes n'étaient pas pertinentes et ces enjeux n'ont donc pas été intégrés à notre matrice de matérialité : la lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire, l'alimentation responsable, équitable et durable, la promotion de la pratique d'activités physiques et sportives et les actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves.

La matrice nous a permis de classer les enjeux ESG identifiés en 3 catégories : les enjeux très matériels, les enjeux matériels et les enjeux non matériels.

Certains enjeux matériels ou très matériels n'ont pas pu être inclus dans cette DPEF car récemment intégrés à la stratégie RSE de la Maison. Ce sont : Inclusion sociale des consommateurs, Adaptation au changement climatique et Pollution de l'eau.

Les enjeux considérés comme non matériels par nos parties-prenantes internes et externes ont été exclus de l'analyse de risques.

Quelques précisions méthodologiques :

- Les risques, opportunités et impacts ont été évalués selon leur poids et leur risque d'occurrence par les parties prenantes.
- Les enjeux dont la matérialité d'impact a été évaluée à 0 sont des enjeux pour lesquels nous manquons de données pour les noter.

En 2023, nous avons fait évoluer notre cartographie des risques grâce aux résultats des entretiens menés dans le cadre de la matrice de double matérialité.

PÉRIODE

Par défaut, les données qualitatives et quantitatives portent pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année écoulée, soit du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Les exceptions correspondent à des données sur nos collections qui suivent un rythme saisonnier (Printemps-Eté et Automne-Hiver) et font l'objet d'une mention explicite au sein du rapport. L'empreinte carbone est également publiée avec une année de décalage – ici nous partageons nos résultats 2022, car les délais de publication du présent rapport ne nous permettent pas de la partager ici.

INDICATEURS 	PÉRIMÈTRE
Part de produits Aigle for tomorrow dans nos collections (en références coloris)	Aigle International et Aigle Asia Limited
Part de fournisseurs de rang 1 ayant signé notre Charte éthique ou Code de conduite	Aigle International et Aigle Asia Limited
Part des usines de rang 1 avec un audit valide au 01/01/2023 et % des usines de rang 1 avec un audit valide au 01/01/2023 notée minimum B > 80 selon ICS	Aigle International et Aigle Asia Limited
Nombre de produits collectés via Second Souffle (seconde main)	Aigle International - France
Tonnage de produits usagés collectés en magasin	Aigle International - France
Emissions de Gaz à effet de serre scopes 1 et 2 et % de réduction par rapport à 2019	Groupe Aigle
Emissions de Gaz à effet de serre scope 3 et % de réduction par rapport à 2019	Groupe Aigle
Consommation d'électricité (Site industriel d'Ingrandes, siège et boutiques)	Aigle International – France (points de vente en propre : first et outlets, siège et site de production)
Consommation de gaz et de fuel (site industriel d'Ingrandes)	Site d'Ingrandes
Tonnage de déchets sur le site industriel d'Ingrandes et % de déchets valorisés	Site d'Ingrandes
Consommation d'eau sur le site industriel d'Ingrandes	Site d'Ingrandes
Grammes de COV émis par paire de bottes fabriquée en France (en eq CO2 / paire)	Site d'Ingrandes
Montant reversé à des associations en lien avec la biodiversité	Aigle International - France
Masse salariale consacrée à la formation	Aigle International - France
Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une formation	Aigle International - France
Nombre de jours de formations internes consacrés au métier de Maître Bottier	Site d'Ingrandes
Taux d'emploi des Travailleurs Handicapés	Aigle International - France
Index égalité Femme / Homme	Aigle International - France
Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail	Aigle International - France
Nombre de pièces données à des associations	Aigle International - France

DONNÉES SOURCES

Les données sociales et sociétales concernant nos collaborateurs sont principalement fournies par la Direction des Ressources Humaines.

Les données environnementales et liées au produit sont collectées auprès de la Direction Production et Qualité et du service RSE. La production de ces données est principalement établie à partir du traitement de données issues de nos systèmes de gestion (bases de données des commandes, logistique, registre de suivi des déchets, comptabilité) ou de la collecte d'informations auprès des prestataires et des fournisseurs (factures, rapports d'audits environnementaux). Concernant l'indicateur relatif aux émissions de gaz à effet de serre, les calculs ont été effectués par un cabinet spécialisé dans le calcul d'empreinte carbone des entreprises.

PRODUCT

Part de produits Aigle for tomorrow dans nos collections

L'analyse couvre l'ensemble des produits achetés par Aigle international et Aigle Asia Limited : textile (prêt-à-porter et accessoires) et chaussant (bottes Made in France, Bottes négoce, chaussures). Pour les bottes négoce, les chaussures et le textile, la période considérée correspond aux saisons Printemps Été année 2023 et Automne Hiver année 2023. Pour les bottes Made in France, la période considérée est une année calendaire (1^{er} janvier – 31 décembre N), car les bottes sont des produits permanents, non produites selon la saisonnalité été / hiver. Sont considérées achetées les pièces issues d'une commande confirmée au moment du reporting.

Un produit engagé chez Aigle doit répondre à un des critères ci-dessous :

- Le produit doit être fabriqué en France.
- La matière principale du produit doit être composée au minimum à 50 % de fibres répondant au cahier des charges Aigle For Tomorrow. Si le produit est remboursé, le remboursement doit être composé à 100 % de fibres répondant au cahier des charges Aigle For Tomorrow. Le détail des fibres autorisées est précisé dans la présente DPEF.

La donnée est calculée en prenant la part de produits Aigle for tomorrow rapportées à l'ensemble des produits de nos collections, en référence coloris commandées. Le taux est calculé selon la moyenne pondérée du nombre de référence coloris des deux saisons.

Part de fournisseurs de rang 1 ayant signé notre Charte éthique ou Code de conduite

L'analyse porte sur tous les fournisseurs travaillant pour Aigle Asia Limited et Aigle International de rang 1 actifs sur une sai-

son minimum sur l'année 2023 soit Printemps-Été année 2023 et/ou Automne-Hiver année 2023. Un fournisseur actif signifie un fournisseur à qui nous avons passé une commande. Notre fournisseur de bottes Made In France d'Ingrandes est exclu ici, car nous faisons partie de la même société.

La donnée est calculée en prenant la part de nos fournisseurs ayant signé la Charte éthique ou Code de conduite rapporté à l'ensemble de nos fournisseurs de rang 1 actifs sur l'année 2023.

Part des usines de rang 1 avec un audit valide au 01/01/2023 et part des usines de rang 1 avec un audit valide au 01/01/2023 notée minimum B > 80 selon ICS

L'analyse porte sur toutes les usines travaillant pour Aigle Asia Limited et Aigle International de rang 1 actives sur une saison minimum sur l'année 2023 soit Printemps-Été année 2023 et/ou Automne-Hiver année 2023. Une usine active signifie une usine à qui nous avons passé une commande. Les produits exclus du périmètre sont les accessoires chaussant (essentiellement nos produits d'entretien du caoutchouc) et les usines Made in France (y compris notre propre manufacture à Ingrandes).

Les notes d'audits prises en compte sont celles valides au 01/01/2023 pour toutes commandes de nos collections de l'année 2023 (SS 2023+ FW 2023). Les audits BSCI sont considérés valides si nous travaillons pour la première année avec le fournisseur. Les audits ICS suivent la règle ci-dessous.

La donnée est calculée en prenant la part de nos usines actives de rang 1 avec une note d'audit valide au 01/01/année 2023 ayant obtenu une note minimum de B > 80% selon ICS rapporté à l'ensemble de nos usines actives de rang 1 avec une note d'audit valide au 01/01 année 2023.

La durée de validité des audits est donnée selon les règles définies en interne : - Note A - B > 80 : audit valide 2 ans - Note C > 60 : audit valide 1 an - Note D-E > 60 : audit valide 6 mois - Note D-E < 60 : arrêt de la collaboration avec Aigle

Nombre de produits collectés via Second Souffle

L'analyse couvre tous les produits Aigle retournés par des consommateurs en France via les formulaires de reprise (via le site Second Souffle ou en boutique) sur l'année 2023.

Tonnage de produits usagés collectés en magasin

L'analyse couvre tous les produits usagés collectés par notre prestataire ICO dans nos boutiques (first et outlets) en France ainsi que les sièges de Paris et d'Ingrandes.

Certaines boutiques sont équipées de box de collecte ICO, d'autres non, mais elles sont toutes des points de collecte de vêtements usagés pour les clients.

La donnée est calculée en prenant la somme des tonnages collectés par mois sur l'année 2023.

PLANET

Émissions de Gaz à effet de serre scopes 1, 2 et 3 et % de réduction par rapport à 2019

L'empreinte carbone de Aigle est calculée en suivant les règles du Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol). Aigle utilise les méthodologies les plus précises en fonction des données disponibles actuellement et est en amélioration continue afin de calculer plus précisément ses émissions chaque année.

L'empreinte carbone de Aigle couvre 100 % des entités Aigle international et Aigle Asia Limited, ainsi que 50 % de Aigle China, en lien avec notre organisation opérationnelle et juridique.

Consommations d'énergie (Site industriel d'Ingrandes, siège et boutiques) – électricité, gaz et fuel

Cet indicateur couvre toutes les consommations énergétiques du siège de Paris, du site d'Ingrandes et de nos points de vente en propre (first, outlets) sur l'année 2023. Seul le site d'Ingrandes consomme du gaz et du fuel.

Tonnage de déchets sur le site industriel d'Ingrandes et % de déchets valorisés

Cet indicateur couvre l'ensemble des déchets du site d'Ingrandes (déchets dangereux et non dangereux).

La part de déchets valorisés est calculée en prenant le tonnage de déchets valorisés rapporté au tonnage total de déchets. Les tonnages et le détail de retraitement des déchets sont fournis par nos différents prestataires de collecte.

Consommation d'eau (Site industriel d'Ingrandes)

Cet indicateur couvre l'ensemble de la consommation d'eau du site d'Ingrandes sur l'année 2023. Elle est donnée par les compteurs et factures.

Grammes de COV émis par paire de bottes fabriquée en France (en eq CO₂ / paire)

Cet indicateur couvre toutes les bottes produites sur notre site d'Ingrandes sur Vienne et prend en compte le volume d'heptane acheté rapporté au nombre de paires de bottes. L'analyse, qui prend également en compte les rejets captés par les filtres installés dans notre manufacture, est effectuée par un prestataire externe.

Montant reversé à des associations en lien avec la biodiversité

Cet indicateur couvre toutes les sommes reversées à la LPO et au Muséum national d'Histoire naturelle.

PEOPLE

Masse salariale consacrée à la formation, nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une formation

Ces indicateurs comprennent tous les collaborateurs en France (siège Paris, site d'Ingrandes et personnel magasin).

La masse salariale consacrée à la formation est calculée en faisant la somme de :

- La contribution formation versée à l'URSAFF
- Le coût pédagogique des formations internes et externes, les frais annexes, la valorisation du temps passé en formation (nombre heures et salaire moyen)
- Le coût des formations internes au poste de travail en production (nb d'heures des collaborateurs formés au montage multiplié par le taux horaire)

Cette somme de coût est ensuite rapportée à la masse salariale.

Le nombre de collaborateurs formés correspond au nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs actions de formation au cours de l'année.

Nombre de jours de formations internes consacrés au métier de Maître Bottier

Cet indicateur comprend toutes les heures de formation effectuées par les personnes de notre manufacture d'Ingrandes formatrices ainsi que stagiaires sur le montage, la finition, préparation et les séries limitées. Le périmètre a été élargi en 2023 car il ne comprenait en 2022 que les personnes formées au montage.

La donnée est calculée en prenant le total des heures de formation par an divisé par sept, sept heures étant le nombre d'heures travaillées par jour.

Taux d'emploi des Travailleurs Handicapés

Cet indicateur comprend tous les collaborateurs en France (siège Paris, site d'Ingrandes et personnel magasin). Il est calculé selon les définitions réglementaires et correspond au nombre de salariés Aigle déclarés travailleurs handicapés sur l'effectif total au moyen annuel sur l'année 2023.

Index égalité Femme / Homme

Cet indicateur comprend tous les collaborateurs en France (siège Paris, site d'Ingrandes et personnel magasin). Il est calculé selon les définitions réglementaires et respecte 5 critères précisés dans le présent rapport, sur l'année 2023.

Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail

Ces indicateurs comprennent tous les collaborateurs en France (siège Paris, site d'Ingrandes et personnel magasin). Ils sont calculés selon les définitions réglementaires sur l'année 2023, prenant en compte la quantité d'accidents avec arrêt pour le taux de fréquence et la quantité de jours perdus par incapacité temporaire pour le taux de gravité.

Nombre de pièces données à des associations

L'analyse couvre l'ensemble des dons effectués en échange d'un reçu fiscal par Aigle International (de France uniquement), en nombre de pièces, sur l'année 2023.

REMERCIEMENTS



Aigle remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de cette Déclaration de Performance Extra-Financière :

- Toutes les contributrices et contributeurs internes pour leur implication dans le processus de récolte d'informations sur leurs actions et stratégies, leurs indicateurs de suivi et de performance.
- Cheffes de projet (pilotage et rédaction) : Celya Cirak et Léa Jordy.

Crédits photo : Direction du marketing Aigle.

Exercice clos le 31 décembre **2023**

RAPPORT

DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
SUR LES INFORMATIONS RSE

AIGLE INTERNATIONAL
ZI Saint Ustre - CS 30755
86107 CHATELLERAULT CEDEX

NIORT

53 rue des Marais
CS 18421
79024 NIORT Cedex
Tél. : 05 49 32 49 01
www.groupepy.fr

AIGLE INTERNATIONAL

Rapport de l'organisme tiers indépendant (OTI) relatif à la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le Cofrac Inspection pour les activités de vérification validation sous le numéro 3-1877 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la Déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel », pour l'exercice clos le 31/12/2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Région Pays de la Loire - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 500 000 €
Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél. : 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA : FR 10 377 530 563

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Nous tenons à noter l'intérêt des travaux relatifs à l'analyse de double matérialité qui ont été intégrés au sein de la Déclaration et qui sont venus nourrir les éléments relatifs à la cartographie des risques.
- De manière générale, AIGLE INTERNATIONAL poursuit le déploiement de sa stratégie de durabilité. Nous avons pu constater un fort engagement de nos interlocuteurs qui permet d'inscrire l'entité dans une démarche d'amélioration continue.
- Nous attirons néanmoins l'attention du lecteur quant à la méthodologie de reporting de certains indicateurs clés de performance (notamment ceux relatifs aux fournisseurs signataires de la Charte éthique, le tonnage déchets et les consommations énergétiques), dont la robustesse doit encore être renforcée. Ce commentaire peut d'ailleurs être étendu au suivi de certaines formations (spécifiques au poste de travail) qui sont consolidées au sein de l'indicateur relatif à la masse salariale consacrée à la formation.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant, ainsi que,

- mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'Administration.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière, tenant lieu de programme de vérification.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822.11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre les mois de novembre 2023 et février 2024 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Nous avons mené dix entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant les directions de la transformation, ressources humaines, production, qualité, RSE, communication et opérations.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques sociaux ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance, afférents aux principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - o apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - o corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes. Nos travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités (voir en Annexe 1) ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - o des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - o des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 43,5 % et 51,4 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Niort, le 23 février 2024

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

GROUPE Y Audit

Christophe POISSONNET

Christophe POISSONNET
Associé Département Durabilité

Fanny ROMESTANT

Fanny ROMESTANT
Directrice département durabilité

Annexe 1 : Entités contributrices

Piliers	Enjeu	Indicateur clé de performance et autres résultats quantitatifs	Sélection d'entités contributrices	Taux de couverture des tests (sur effectifs)
PEOPLE	Le développement des compétences et la formation	Masse salariale consacrée à la formation	- AIGLE INTERNATIONAL	43,5 %
	La santé et la sécurité de nos collaborateurs	Taux de fréquence	- AIGLE INTERNATIONAL	43,5 %
		Taux de gravité	- AIGLE INTERNATIONAL	43,5 %
PLANET	Nos actions pour limiter le changement climatique	Émissions de Gaz à Effet de Serre en Tonne équivalent CO ² et pourcentage de réduction	- AIGLE INTERNATIONAL	43,5 %
		Consommations d'énergie	- AIGLE INTERNATIONAL - AIGLE SA	44,1 %
	Notre gestion des déchets	Tonnage total des déchets du site de production	- AIGLE INTERNATIONAL	43,5 %
		Part des déchets valorisés du site de production	- AIGLE INTERNATIONAL	43,5 %
PRODUCT	Notre offre de produits Aigle for tomorrow	Part de produits Aigle for tomorrow dans nos collections	- AIGLE ASIA LTD - AIGLE HONG-KONG - AIGLE INTERNATIONAL - AIGLE SA	51,4%
	Nos fournisseurs	Part de fournisseurs de rang 1 signataires de notre Charte éthique ou Code de conduite	- AIGLE ASIA LTD - AIGLE INTERNATIONAL	45,4 %
		Part des usines rang 1 avec un audit valide au 01.01.23	- AIGLE ASIA LTD - AIGLE INTERNATIONAL	45,4 %
		Part des usines rang 1 avec un audit valide au 01/01/23 notée minimum B > 80 selon ICS	- AIGLE ASIA LTD - AIGLE INTERNATIONAL	45,4 %
	Le développement de nouveaux usages circulaires	Tonnage de vêtements récoltés dans nos boutiques	- AIGLE INTERNATIONAL	43,5 %

GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Région Pays de la Loire - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 500 000 €
Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél. : 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA : FR 10 377 530 563

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON



AIGLE 1853